

# MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE  
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°14

OCTOBRE  
NOVEMBRE  
DÉCEMBRE  
2018

DOSSIER  
ÉNERGIES  
RENOUVELABLES  
(PAGES 8-23)

## SÉCHERESSE, SCOLYTES

L'état d'urgence et  
les calamités!

PAGE 2

## RÉFORME DU BAIL À FERME

Les bailleurs seront  
coincés jusqu'en 2060,  
trop tard pour les  
remotiver!

PAGE 3

## Utilisation d'huiles biodégradables en forêt?

PAGE 4

RÉSOLUTION  
BIODIVERSITÉ ECOLO  
Quand les propriétaires  
ruraux seront-ils enfin  
considérés comme des  
acteurs à part entière  
de la gestion de la  
biodiversité?

PAGE 5

Pertinence sociétale des  
énergies renouvelables  
dans le monde  
d'aujourd'hui et  
opportunités pour de  
nouveaux acteurs de la  
société européenne

PAGE 8

CHAUFFAGE BIOMASSE  
Une technologie à  
envisager chez vous?

PAGE 14

La wallonie envahie  
par les éoliennes?

PAGE 21

## La Peste et le Choléra en même temps!

Est-ce donc la fin du monde dans nos campagnes? Tandis que des champs brûlent au soleil, des fléaux d'insectes attaquent les arbres et maintenant..., c'est la peste qui s'abat sur les bêtes. Tandis que les hommes des champs se disputent les terres, les forêts sont devenues inaccessibles aux hommes des bois...

## L'objectif de remotiver les bailleurs est-il mort-né?

Le 28 juin dernier, le Gouvernement wallon a adopté le projet de décret sur le bail à ferme en première lecture..., avec cependant des points encore « en négociation ». La durée du bail, la cession privilégiée du bail vers les enfants du preneur, la transition des baux existants

vers le nouveau régime et les clauses environnementales n'ont en effet pas encore fait l'objet d'une décision finale du Gouvernement, avant celle du Parlement de Wallonie. **Les principaux acteurs doivent encore être consultés...**



Lamentations sur la mort des premiers-nés, Charles Sprague Pearce (1877)

indéterminée à un bail de 4 x 9 ans, cela revient à passer **de l'éternité à la perpétuité**. (voir page 3). C'est simple, **si le décret n'est pas satisfaisant, NTF n'en veut pas**. Et travaillera sur les quelques milliers d'hectares qui sont vendus libres de bail chaque année pour offrir des solutions win-win entre les propriétaires et les gestionnaires de tous bords, y compris environnementaux, qui eux aussi cherchent de nouvelles formes d'accords contractuels.

## Évacuation du bois malade et replantations

Si les calamités agricoles ont été immédiatement reconnues en raison de la sécheresse de cet été, si des mesures d'urgence ont été prises pour limiter la propagation de la peste porcine africaine auprès des porcs d'élevage, il n'en reste pas moins que des fléaux se sont également abattus sur la forêt. Une première fois sur les arbres, par la sécheresse, les insectes et la maladie. Puis une seconde sur 63.000 ha, sur leurs propriétaires qui ne peuvent plus ni abattre ni... replanter, et sur les exploitants bûcherons et débardeurs forcés d'arrêter leur travail sans indemnité. **NTF a réuni d'urgence les différents secteurs de la Filière Bois** afin de dégager les mesures d'urgence à prendre et de les déposer chez le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt, René Collin. Les bois attaqués doivent en effet pouvoir être identifiés et évacués au plus vite, et la situation des forêts doit pouvoir être éligible aux mécanismes des calamités.

Suite à la rencontre avec le Ministre Collin, **une Task Force a été mise en place** pour traiter l'urgence des bois scolytés.

**Séverine Van Waeyenberge**  
Secrétaire générale, juriste

**DERNIÈRE  
MINUTE!**

**PESTE PORCINE  
NTF a demandé...**

PAGE 2

## Sécheresse, Scolytes L'état d'urgence et les calamités !

Si les conditions climatiques de l'été 2018 ont porté préjudice aux productions agricoles, la forêt n'a pas été épargnée non plus. Outre les dégâts liés directement à la sécheresse et la canicule (mauvaise reprise des plantations, déficit de production, brûlures, perte de feuillage, ...), ces conditions ont favorisé une explosion des populations des scolytes de l'épicéa. Des attaques importantes ont été signalées partout en Région Wallonne ainsi que chez nos voisins (France, Allemagne).

La combinaison de ces deux phénomènes est

porteuse de risques importants pour la forêt wallonne: découragement des propriétaires à la suite de multiples plantations ratées, diminution de la diversité d'essences pouvant être plantées, accroissement du déséquilibre feuillus/résineux, déficit de surfaces productives indispensables au soutien des autres fonctions de la forêt et à la fourniture de matière première à la filière bois, ...

Si des recommandations techniques ou de gestion ont pu être proposées par divers organismes, l'obtention d'une assistance financière pour soutenir les propriétaires forestiers concernés est compliquée. En effet, la compétence des calamités publiques et agricoles a été transférée aux Régions, mais les administrations en charge de ce dossier s'accordent sur un point : ce type de situation en forêt ne relèverait pas de leur compétence.

Suite à ce constat, NTF cherche des solutions et s'est donc tourné vers le Gouvernement wallon

avec trois demandes :

1. Reconnaître l'état d'urgence sanitaire concernant les arbres scolytés
2. Clarifier la situation des forêts quant à leur éligibilité aux mécanismes des calamités publiques ou agricoles
3. Informer les propriétaires des mesures conservatoires à mettre en œuvre (prises de photos, avis d'expert, ...) dans l'attente de cette clarification.

Cette clarification est d'autant plus importante que la situation actuelle vient s'ajouter à des phénomènes déjà à l'œuvre depuis plusieurs années (chalarose du frêne, dépérissement du chêne, rouille suisse et cécidomyie du Douglas, ...).

**NTF vous informera le plus rapidement possible des mesures à mettre en œuvre dans ce cadre.**

## Peste porcine africaine

1. L'arrêté ministériel du 17 septembre dernier pris par le Ministre Collin prévoyant des mesures nécessaires contre la propagation de la peste porcine est venu tourmenter davantage le travail

forestier d'évacuation des bois scolytés en interdisant l'accès à la forêt.

2. NTF a demandé de minimiser les nuisances sur les filières bois et l'exploitation forestière, notamment en clôturant la zone infectée.

3. Une réunion d'urgence s'est tenue chez le Ministre Collin. Des mesures «forêt» devront être prises au sein d'une Task-Force.

**Voir site :**  
<http://ntf.be/actualites/flash-info-ndeg101-canicule-scolytes-et-peste-porcine-africaine>



## Services personnalisés Tarifs 2018

Tarif membre NTF, propriétaire déclarant ses hectares agricoles et forestiers, affilié depuis minimum 1 an.

### ► Déclaration de Superficie forestière Natura 2000

Forfait de 50 € pour la 1<sup>ère</sup> heure  
+ 50 € par heure supplémentaire entamée.

### ► **New!** Calcul du fermage et rédaction du courrier pour réclamer le fermage à ses locataires

50 €/h par dossier.

### ► Consultations juridiques

Nouveaux tarifs 2018! 60 € TTC par ½ heure.

Le service juridique est à votre disposition pour répondre à vos questions ou à un problème de droit de la propriété (bail à ferme, chemins et sentiers, Code rural, Code forestier, aménagement du territoire, droit de l'environnement, etc.). Il ne traite pas les questions de droit fiscal ou notarial.

Pour contacter Séverine Van Waeyenberge ou prendre rendez-vous :

- 081/26.35.83 (aux heures de bureau),
- [severine.vanwaeyenberge@ntf.be](mailto:severine.vanwaeyenberge@ntf.be) ou [info@ntf.be](mailto:info@ntf.be)

Le service consiste à fournir des renseignements d'ordre juridique. Il ne comprend pas le suivi des dossiers individuels. Le service juridique s'efforce de fournir les informations les plus appropriées. Toutefois, les décisions prises sur base des renseignements et conseils fournis relèvent de la responsabilité exclusive de celui qui consulte.

En général, les demandes peuvent être traitées ou au minimum recevoir une première réponse préalable dans un délai de 15 jours ouvrables.

Ma terre, Mes bois... est un périodique de NTF asbl • Rue Borgnet 13, 5000 Namur • Tél. 081 26 35 83

Rédacteur en chef et éditeur responsable: Xavier de Munck • Réalisation: Sylvie Eyben • Mise en page: [www.icone.be](http://www.icone.be) • Annonces publicitaires: [info@ntf.be](mailto:info@ntf.be)

Le contenu des articles rédigés par des auteurs extérieurs à NTF relève de leur entière responsabilité et n'engage pas NTF. Ils sont publiés à titre d'information.

NTF rappelle l'importance de se faire conseiller par des spécialistes avisés et de ne pas prendre de décision sur la seule base d'informations glanées dans les médias.

NTF dispose d'un service juridique d'avant-garde pour les questions de droit rural. Toutefois, elle n'est pas compétente pour les questions relatives au droit fiscal, ni au droit notarial.



**s.a. Pépinières Yves PIROTHON**

30 ans d'expérience | Al Masse 1 | B 6960 Harre  
+32 (0)86/43.39.09  
[www.pirothon.com](http://www.pirothon.com)  
[info@pirothon.be](mailto:info@pirothon.be)

- Production de PLANTS FORESTIERS d'origines recommandées.
- PREPARATION DE TERRAIN : broyage, andainage, fraisage de lignes, abattage mécanique, création de fossés, entretien de chemins forestiers, création de gagnages, ...
- ENTRETIEN et restauration des réserves naturelles.
- PLANTATIONS et dégagements.
- Exploitation en BOIS ENERGIE.
- DEBARDAGE avec porteur.
- AMENDEMENT des sols : par hélicoptère ou soufflerie.
- Production de SAPINS DE NOËL.

 ACTUALITÉS

NTF a lancé un communiqué de presse le 25 juillet dernier, en réaction à la conférence de presse organisée le 23 juillet par les Ministres René Collin et Jean-Luc Crucke, pour présenter le projet de réforme du bail à ferme.

## RÉFORME DU BAIL À FERME

### Les bailleurs seront coincés jusqu'en 2060, trop tard pour les remotiver !

NTF - propriétaires ruraux de Wallonie met en garde et rappelle ses propositions.



L'avant-projet de révision de la Loi sur le Bail à ferme, qui régit les relations contractuelles entre les bailleurs et les agriculteurs locataires pour près de 70 % des surfaces agricoles en Wallonie, est passé en 1<sup>e</sup> lecture au Gouvernement wallon fin juin.

Cette révision, attendue depuis longtemps par NTF, poursuit l'objectif d'enrayer la désertion du bail à ferme par les bailleurs et de permettre l'accès foncier aux jeunes agriculteurs.

Le constat est sans appel : Les bailleurs resteront emprisonnés dans le bail à ferme jusqu'en 2060.

**1. Pour répondre à la cause principale de démotivation des bailleurs (la durée indéterminée du bail à ferme), le projet propose une durée déterminée, de 4 x 9 ans (soit 36 ans).**

Or c'est la durée effectivement consommée par les locataires ! Cette soi-disant concession des syndicats agricoles n'en est donc pas une.

En effet, c'est vers 40 ans que les agriculteurs s'installent en reprenant l'exploitation familiale sous bail par cession privilégiée. Un bail 4x9 ans permettra donc au locataire de rester jusqu'à ses 76 ans (40 + (4x9)), soit 9 à 11 ans de plus que l'âge de la pension !

**2. Les syndicats agricoles insistent sur la nécessité d'assurer la transmission des entreprises agro-familiales par le maintien de la cession privilégiée.**

Ce sont en réalité **4 privilèges** qu'ils souhaitent maintenir : ils veulent

- 1) pouvoir céder les terres louées aux enfants du locataire sans l'accord du bailleur,
- 2) prolonger unilatéralement la durée initialement prévue,
- 3) interdire au bailleur un bail d'une autre durée,
- 4) et, recommencer à la génération suivante !

Le privilège vers les enfants est aujourd'hui un **concept archaïque** qui ne se justifie plus dans notre Société, et encore moins s'il impose à une partie

contractante une prolongation ad aeternam de la durée initiale avec une personne qu'elle n'a pas choisie.

**3. La réforme prévoit enfin que, à défaut d'un bail écrit convenu entre les 2 parties dans un délai de 5 ans, tous les baux qui sont en cours recommenceront à l'année zéro.**

Concrètement, les bailleurs d'aujourd'hui et de demain seront donc coincés jusqu'en 2060, 2096, ou encore 2132, en cas de cession privilégiée répétée à chaque génération.

**Pour stopper la désertion du bail à ferme par les bailleurs, NTF estime indispensable que le décret prévoit que :**

- La durée du bail classique se limite à 9 ans renouvelables 2 fois (soit 3 x 9 ans = 27 ans)
- Le privilège de la cession consiste à pouvoir céder à ses enfants « sans l'autorisation du bailleur », mais sans prolonger la durée initialement prévue
- En l'absence d'écrit dans les 5 ans et sauf preuve contraire, les baux en cours soient présumés commencer une 4<sup>e</sup> période (ce qui est le cas d'une grande majorité de baux en cours).

À défaut d'accord sur la durée, la cession privilégiée et les dispositions transitoires, **NTF estime indispensable de prévoir** la possibilité pour le bailleur de **mettre fin au bail pour vendre, à partir de la 3<sup>e</sup> période. Ceci permettra de :**

- Redonner le sentiment d'être propriétaire aux bailleurs qui reprendront confiance dans le bail à ferme,

- Rendre le bail classique inconfortable pour les preneurs, ce qui les incitera à envisager un bail de longue durée,

- Ouvrir la vente à **tous les investisseurs potentiels.**

Enfin, pour ce qui concerne les autres modifications reprises dans le projet, NTF rappelle que :

- le bail écrit, l'état des lieux, la fin du droit de préemption après 67 ans, la suspension de la cession privilégiée en cas d'intention de vendre du bailleur, la sanction effective de la sous-location, la notification des échanges, sont des propositions du décret qui ont pour objectif de supprimer des abus souvent commis par les preneurs et reconnus par les syndicats agricoles.

Ils ne doivent pas être présentés comme des éléments destinés à remotiver les bailleurs.

- les baux de courte durée et de fin de carrière permettront de répondre à certaines situations

- la possibilité de vendre 2ha/10% en cas d'infortune du bailleur, proposée par les jeunes agriculteurs, ne peut être considérée par les bailleurs comme une avancée majeure.

Autrement dit, **il ne sert à rien d'offrir 1, 2 ou 4 nouveaux pneus si c'est le moteur qu'il faut changer !**



## Utilisation d'huiles biodégradables en forêt?



© F. PETIT

L'article 47 du code forestier prévoit que le Ministre peut imposer l'utilisation d'huiles biodégradables pour les tronçonneuses et les engins d'exploitation en forêt.

Nous avons été contactés par le DNF afin de donner un premier avis sur un projet d'arrêté mettant en œuvre ces dispositions.

Ce projet prévoit de rendre obligatoire :

- L'utilisation d'huiles biodégradables pour la lubrification des chaînes de tronçonneuses
- L'utilisation d'huiles biodégradables dans les systèmes hydrauliques des engins d'exploitation

Si les délais sont respectés, ces dispositions devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2020 dans le cas des huiles de chaîne et le 1er janvier 2023 pour les huiles hydrauliques.

Nous avons d'ores et déjà demandé et obtenu, des dérogations dans le cas de l'utilisation des huiles hydrauliques pour les engins « anciens » et même pour l'ensemble des engins dont la sortie d'usine est antérieure à la date d'entrée en vigueur de la mesure. Il faudra néanmoins pouvoir produire une attestation – fournie par le constructeur ou le revendeur (la question reste encore à trancher) - prouvant l'impossibilité d'utiliser des telles huiles. Nous avons également déjà obtenu de retirer les véhicules de transport de personnes (voiture) du champ d'application de ce texte, afin de continuer de permettre aux propriétaires d'accéder à leurs bois.

# Clôtures Neuville

[www.cloturesneuville.be](http://www.cloturesneuville.be)

+32 (0)475 392 187

[herve.neuville@skynet.be](mailto:herve.neuville@skynet.be)

13, Xhout-Si-Plout

6960 Manhay

IMPORTATEUR DU TREILLIS

TORNADO FORCE 12 FENCING



IMMO  
TIBO  
AGRI

Courtier spécialisé en biens immobiliers agricoles

Cherche en permanence des terrains à acheter

Outre la vente, s'occupe également de la location via des contrats saisonniers

Conseils pour l'achat et la vente de primes (DPU)

Conseils pour la mise en œuvre des Mesures Agri Environnementales (MAE)

Aide à la déclaration de superficie

IMMO TIBO IPI 510281 Doelstraat 13 3320 Hoegaarden  
0495 62 60 23 016 76 55 99 [Johan.hendrix@skynet.be](mailto:Johan.hendrix@skynet.be)



# Résolution Biodiversité Ecolo Quand les propriétaires ruraux seront-ils enfin considérés comme des acteurs à part entière de la gestion de la biodiversité ?

**Au mois de juillet, le parti Ecolo a introduit au parlement une proposition de résolution « visant à apporter une réponse urgente et d'envergure au déclin de la biodiversité et des services qu'elle assure pour la Wallonie ».**



## Ce projet de résolution propose entre autres :

- La tenue « d'Assises de la biodiversité » menant à la mise en œuvre d'une « stratégie wallonne de la Biodiversité ».
- La création d'un « Fonds Nature » permettant le financement de mesures de compensation écologiques lors de la réalisation de projets d'aménagement ou d'activité économique ayant un impact important sur la biodiversité.
- la création d'un **Conservatoire des espaces naturels**, chargé d'assurer la coordination de la protection et de la gestion des zones à statut de protection élevée et **muni notamment du droit de préemption sur ces zones sensibles pour en garantir la maîtrise foncière et d'usage**.
- Une priorisation des missions de monitoring biologique du DEMNA (Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole – l'organe scientifique du SPW).
- De stimuler la **gestion participative** des réserves naturelles, en encourageant les **collaborations** entre pouvoirs publics, administrations, d'une part et associations et citoyens, d'autre part.
- **De réformer la fiscalité verte pour décourager des comportements préjudiciables à la biodiversité et parallèlement, encourager les pratiques exemplaires.**
- De consacrer la possibilité pour des citoyens et des associations de **proposer d'initiative** des biotopes à protéger

réglementairement par la Région ou les communes.

- D'inventorier, **cartographier et publier** sur le portail wallon de la Biodiversité **l'ensemble des SGIB** (Sites de Grand Intérêt Biologique) et en informer activement les exploitants et les propriétaires.
- De solliciter **l'avis du DNF sur toute demande de permis située dans un SGIB** dans l'attente de la réalisation de la structure écologique principale.
- De conférer **une protection intégrale à tous les habitats prioritaires**, dans ou hors sites Natura 2000.
- **De créer 1000 ha de réserves naturelles**, dont 450 ha de Réserves Naturelles Agréées (RNA, gérées par des associations de protection de la nature) d'ici décembre 2018 et revaloriser les subventions annuelles à la gestion des RNA à un minimum de 200 €/ha pour les milieux ouverts et de 100 €/ha pour les milieux boisés et créer une allocation pour l'animation des RND (Réserves naturelles Domaniales – gérées par le DNF) de 50 à 100 €/ha.
- **De lancer la restauration d'au moins 15% des sites Natura 2000 dégradés** et mettre en place des mécanismes d'animation des sites Natura 2000 avec les structures de médiation existantes (Parcs Naturels, Contrats de rivières, ONG agréées, ...) de manière à stimuler une gestion pro-active sur la base des plans de gestion de sites en cours de finalisation.

## Le propriétaire comme acteur incontournable de la conservation de la biodiversité

À l'analyse de cette proposition, NTF regrette, une fois de plus, cette idée préconçue des rédacteurs que seuls les structures publiques et associations de protection de la nature ont un rôle légitime à jouer dans la conservation de la biodiversité. En effet, le rôle des propriétaires et gestionnaires privés ruraux s'y limite à se voir imposer des contraintes ou à être dépossédés de leur bien s'il est considéré comme un espace de biodiversité intéressant.

Si la préservation des qualités écologiques des espaces naturels est en effet un défi pour le futur (mais ce n'est pas le seul, la mobilisation du bois feuillu ou la conservation des surfaces résineuses productives sont d'autres exemples), il est plus que temps que les milieux environnementalistes prennent conscience que les propriétaires ruraux sont des partenaires naturels pour mettre en œuvre cette préservation. L'habitude actuelle d'imposer frontalement des contraintes obligatoires, n'a pour effet que de cabrer les personnes concernées.

NTF est par ailleurs persuadée que l'on obtiendrait des résultats bien plus intéressants de deux façons :

- En proposant et en informant les propriétaires sur des méthodes de gestion et d'exploitation permettant de **conserver et améliorer les qualités écologiques aussi bien que productives** des espaces concernés
- En investissant de façon plus importante dans **l'accompagnement et le soutien des**

**propriétaires ruraux** pour la mise en œuvre **volontaire** d'actions en faveur de la biodiversité, plutôt que d'augmenter encore le financement public de tiers.

À ce jour par exemple, la réalisation de projets de restauration écologique (dans le cadre de Natura 2000), par des acteurs privés rencontre un succès mitigé. On peut pointer du doigt deux raisons principales: la lourdeur administrative des démarches et l'obligation pour le propriétaire de préfinancer les travaux, les subventions n'étant versées que lorsque les travaux sont terminés.

Une simplification administrative et des paiements par tranche du montant des subventions représenteraient un pas en avant permettant certainement un meilleur accès aux financements disponibles... et un résultat plus probant.

## La fiscalité verte

NTF soutient que toute contrainte entravant la liberté de gestion des espaces ruraux par leurs propriétaires (ou gestionnaires), ainsi que tout engagement volontaire à respecter des règles dépassant le cadre légal établi, doit être compensée d'une manière ou d'une autre. Certains mécanismes fiscaux peuvent donc en effet être intéressants dans cette optique et sont déjà utilisés, par exemple en Natura 2000.

Néanmoins, il faut cependant veiller à ce que certains actes de gestion (entretiens, coupes,...) opérés dans les règles de l'art et respectant le cadre légal, ne soient pas lus comme «préjudiciables à la biodiversité».

## Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Voilà près de 4 ans que NTF demande que

des actions proactives soient menées pour informer les propriétaires privés concernés par ces SGIB. En effet, le portail biodiversité de la Région Wallonne présente près de 2000 sites, situés aussi bien en propriétés publiques que privées, sur lesquels sont présents des espèces végétales, animales ou des habitats naturels particuliers.

La publicité faite sur le portail pour ces sites expose le propriétaire concerné à se trouver confronté à des passionnés de la nature pénétrant inopinément et sans autorisation sur sa propriété. Par ailleurs, si une publicité est faite vers le grand public, les propriétaires n'ont jamais été officiellement informés ni de leur «classement» en SGIB, ni de la publicité qui est faite.

Suite à notre réaction vers le DNF, nous avons déjà obtenu que le portail mentionne le type de propriétaire concerné (privé ou public) et que la pénétration sur une propriété privée ne puisse se faire qu'avec l'accord du propriétaire.

Si une partie de ces SGIB ont été intégrés dans le réseau Natura 2000, ce n'est pas le cas de tous. Il nous semble dès lors inconcevable de restreindre la liberté de gestion du propriétaire sur un espace qui n'a d'ailleurs pas de reconnaissance légale, les SGIB n'étant qu'une «liste de sites» issus de relevés de données scientifiques. Encore une fois, on préfère imposer et restreindre plutôt que d'informer et d'accompagner!

## Priorisation des missions «biodiversité» du DEMNA

Le projet de résolution propose de prioriser les missions de monitoring biologique du DEMNA, c'est-à-dire les missions d'inventaire des espèces et habitats présents en Région Wallonne.

Prioriser ces missions, signifie donc minimiser l'importance des missions des autres directions du DEMNA. Or, elles sont tout aussi indispensables pour soutenir l'ensemble des composantes du milieu rural. **Aussi bien en propriété privée que publique, le développement d'actions en faveur de la biodiversité ne peut se concrétiser que par un soutien de la fonction économique des espaces ruraux.** Pour le milieu forestier par exemple, les missions de la Direction du milieu forestier relatives à la santé des forêts ou à la qualité des bois sont indispensables pour garantir la pérennité d'une forêt multifonctionnelle.

## Quelle suite sera donnée à cette proposition de résolution ?

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de résolution a déjà fait l'objet de débats à la Commission Agricole du Parlement Wallon (en séance du 16 juillet 2018).

Si l'ensemble de la proposition est accueilli tièdement par les parlementaires de la commission, il semble néanmoins se dégager un consensus sur l'intérêt de la tenue «d'Assises de la biodiversité» menant à la définition d'une Stratégie Wallonne de la biodiversité. De plus, le Ministre Collin annonçait qu'il projetait d'ores et déjà la tenue d'«Ateliers de la biodiversité» à l'automne.

Si les aspects pratiques de cette organisation seront discutés lors de la rentrée parlementaire, NTF a pris contact avec le Ministre Collin afin d'y être présent pour y porter votre voix.

**Simon-Pierre Dumont**  
Chargé de mission forêt, Natura 2000.



Plus de 50 ans au service de la forêt privée !

## Gestion participative et adaptative de votre propriété

**Vente de vos bois** sur pied ou commercialisés bord de route (circuit court ou exportation)

**Plans de gestion (DSG) Organisation des travaux** (plantation, dégagement, taille,...)

**Expertises** pour vente et succession  
**Dossiers** : N2000, PEFC, subventions...  
**Conseils** cynégétiques, piscicoles, etc.

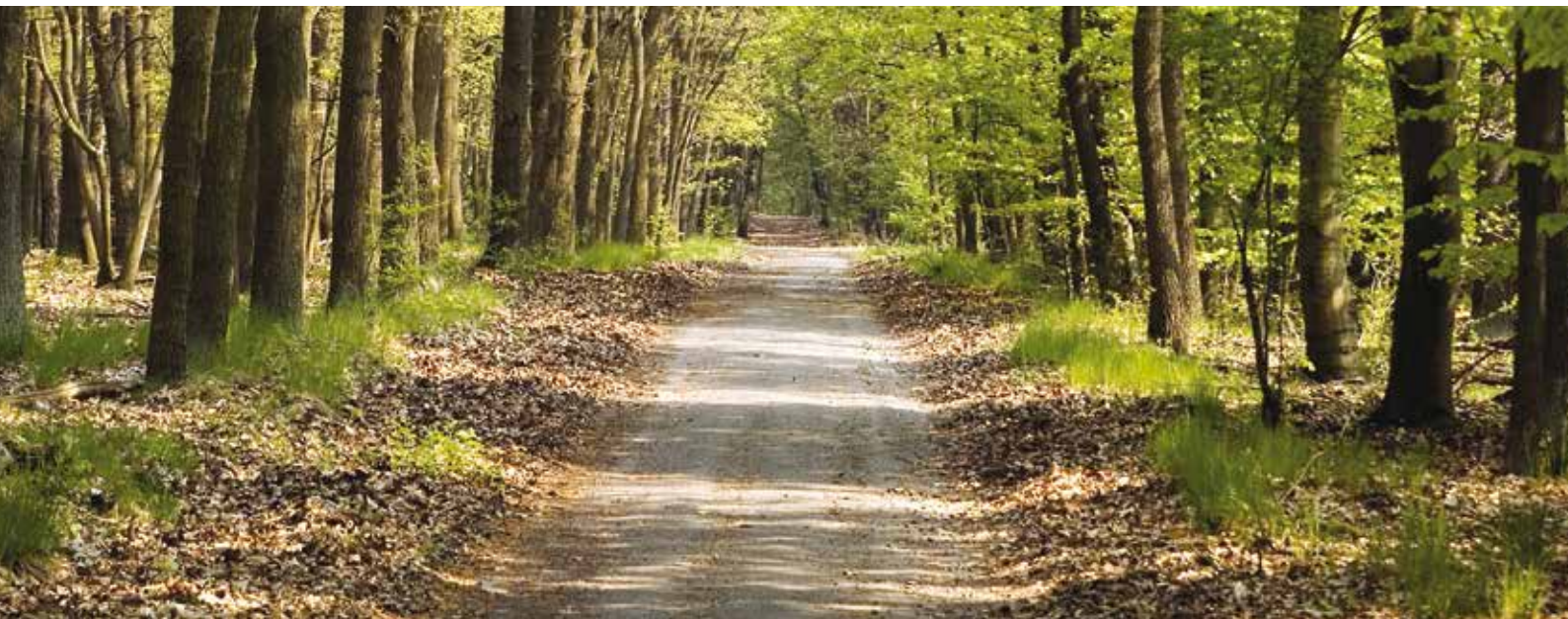
**Prestations « à la carte » avec devis préalable**

**Groupement de Gestion s.c.r.l.**  
En Charlotte 16  
6940 - BARVAUX s/O

☎ +32 (0)86 40 01 12  
☎ +32 (0)86 40 02 69  
✉ [groupementdegestion@skynet.be](mailto:groupementdegestion@skynet.be)

# Construction et rénovation de vos chemins agricoles et forestiers

UNE SOLUTION PERFORMANTE & ÉCONOMIQUE



GRÂCE À NOS TECHNIQUES DE STABILISATION DE SOL, NOUS CONSTRUISONS ET RÉNOVONS VOS CHEMINS AGRICOLES ET FORESTIERS DE MANIÈRE PLUS PERFORMANTE, PLUS ÉCONOMIQUE ET PLUS ÉCOLOGIQUE.

## LE PRINCIPE

Notre technique consiste à utiliser le matériau en place et à le stabiliser en y incorporant une faible quantité de chaux ou de ciment.

Une phase de préparation permet de concasser les éléments rocailloux présents. Le sol est malaxé lors de l'apport du liant. Le mélange est travaillé à plusieurs reprises pour garantir son homogénéité.

Il est nivelé et compacté puis recouvert d'un revêtement de protection.

## AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

### Performante

- Mise en œuvre rapide
- Fonctionne sur terrains mixtes

### Economique

- Faible coût de mise en œuvre & réduction des frais de transport
- Peu d'achat de matériaux

### Ecologique

- Moins de pollution due aux transports
- Pas de mise en versage des matériaux excavés

# Dossier énergies renouvelables



## Pertinence sociétale des énergies renouvelables dans le monde d'aujourd'hui et opportunités pour de nouveaux acteurs de la société européenne<sup>1</sup>

Par Gérard MAGNIN<sup>2</sup>, Fondateur d'Energy-Cities, ex-Administrateur d'EDF<sup>3</sup>,  
Président de la coopérative JURASCIC Energies renouvelables citoyennes.

### INTRODUCTION

Prendre en compte la dimension culturelle de l'énergie est indispensable pour éviter le réductionnisme et convaincre la population.

L'énergie est une question universelle en ce sens qu'elle concerne chacun-e d'entre nous, dans les différentes fonctions, personnelles, familiales, professionnelles ou associatives de sa vie. Davantage même, elle est un sujet existentiel, car on en a besoin pour vivre. L'organisation énergétique est une question sociétale au point qu'on pourrait affirmer: «Dis-moi comment l'énergie est organisée chez toi et je te dirai de quel pays tu viens». La façon dont est appréhendée la question de l'énergie est porteuse de modèles civilisationnels extrê-

mement différents et même opposés, tiraillés entre les deux pôles de l'appropriation égoïste et du partage.

Or la question des énergies renouvelables est encore souvent traitée sous un angle réductionniste. Des technologies s'opposeraient à d'autres technologies. On aurait *ici* des mâts en aciers ou en béton avec des pales de 60 mètres de longueur et *là* des tours en béton permettant d'évacuer la chaleur inutilisée d'une production thermique. On produirait *ici* de l'électricité via du silicium au gré de l'ensoleillement et *là* on disposerait d'une production régulière qui nous préserverait de tout *black out*. On utiliserait *ici* des technologies (renouvelables) à coûts décroissants pendant que *là*, on produirait avec des technologies centralisées (nucléaire) à coûts croissants. *Ici* on devrait payer pour des réseaux afin de collecter une production dispersée, alors que *là*, on pourrait se contenter de maintenir les réseaux déjà installés pour écouler la production, selon le principe d'un

château d'eau. Et ainsi de suite...

Les promoteurs des énergies renouvelables surestiment généralement la portée de cet argumentaire. Selon une telle approche, les arguments utilisés par les protagonistes respectifs ont les plus grandes difficultés à convaincre le camp d'en face.

La façon dont ces sujets arrivent aux citoyens est presque toujours, technique, économique ou financière. Avec les décideurs locaux, ils sont souvent réduits à être les spectateurs d'une partie de ping-pong dont les règles du jeu ne seraient connues que des seuls spécialistes.

Qu'est-ce qui est bon pour moi? Pour mes enfants? Pour ma commune? Ma région? Mon Pays? Pour l'Europe, Qui a raison? Qui a tort? Pas facile de se faire une idée quand on n'est pas dans le coup au jour le jour.

Comme de surcroît nous sommes entrés, avec Trump et Compagnie, dans une ère de *post-vérité*, de *fausses-vérités* et de *vrai-mensonges* s'invitent dans le débat. Ainsi les fameuses cartes largement diffusées en France par les médias, qui tentaient de faire accroire que la pollution à Paris avant Noël 2016 était le fait des centrales à charbon allemandes, en clair le résultat de l'abandon du nucléaire dans ce pays. On avait beau ne constater aucun vent en provenance de l'est, une «vérité» cartographiée prétendait démontrer que l'on nous cachait La «vérité». Des faits, pourtant (dé) montrables, flagrants, tangibles sont de plus en plus souvent assimilés à des opinions. Le cas est identique avec les climato-sceptiques.

1. Article issu d'une intervention au Colloque interrégional: «ENERGIES RENOUVELABLES PLUS PERTINENTES QUE JAMAIS! UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ACTEURS LOCAUX» organisé par COURANT D'AIR et RESCOOP.EU à Eupen le 17 janvier 2017.

2. gmagnin@jurascic.com

3. Nommé au CA d'EDF en 2014, G. Magnin démissionne en 07/2016 pour manifester son désaccord sur l'investissement dans 2 réacteurs nucléaires à Hinkley Point en Angleterre, et plus généralement au sujet d'une stratégie qui déplace le curseur de l'entreprise en direction unique du nucléaire. Depuis 09/2016, il préside Jurascic, en Bourgogne Franche-Comté.





Entre la *rationalité pure* et la *subjectivité totale*, comment s'y retrouver ?

Tout promoteur des énergies renouvelables ne saurait se dispenser d'analyser avec grand soin les aspects techniques, économiques et financiers de la question énergétique, faute de quoi il laisserait à penser qu'il s'agit d'une question de croyance. Il n'aurait pas la crédibilité indispensable pour démontrer, prouver, et en définitive convaincre. Mais ce n'est pas toujours suffisant, car le monde de la rationalité pure n'existe pas en dehors peut-être de l'espace de pensée des seuls spécialistes du domaine, ceux qui comparent les technologies, alignent

les chiffres, comptabilisent des émissions.

Les promoteurs des énergies renouvelables sous-estiment souvent la dimension *culturelle*, c'est à dire la *représentation* que l'on peut se faire de ces énergies. De ce fait, ils se retrouvent parfois, sur le terrain, face à une incrédulité de la population ou de décideurs quand bien même toutes les enquêtes d'opinion montrent une préférence croissante des citoyens pour ces énergies. Ils se privent ainsi d'arguments qui peuvent se révéler, pour certains d'entre eux, être plus percutants, parce qu'ils dépassent et transcendent le sujet technique des énergies renouvelables en s'adressant à la pensée, voire

à l'intimité, des individus-citoyens.

La question du « sens » est en effet fondamentale. Nous regrettons souvent que nos « vieilles sociétés européennes » produisent une angoisse collective par défaut de « vision » ou de « sens ». On a parfois le sentiment que la politique se trouve réduite à des mesures qui succèdent à d'autres mesures, sans en saisir le « sens », à supposer qu'elles en soient porteuses. Se poser la question du « sens » permet de s'interroger sur « Pourquoi » nous faisons ceci ou cela et « Pourquoi » il ne nous est pas indifférent de faire ceci ou cela. C'est à une petite revue de « sens » que j'aimerais me livrer.

Tout cela peut paraître bien abstrait. Aussi, je voudrais maintenant donner quelques exemples, à différents niveaux de notre société, de ce que les énergies renouvelables peuvent apporter de « plus », ce « petit plus » qui peut aider à convaincre ceux qui revendiquent de ne rien comprendre à la technique ou à l'économie et qui n'entendent pas changer leur attitude à cet égard. Ce « petit plus » qui peut être porteur de *grands changements*.

Bien sûr, il ne faut pas faire l'impasse sur les économies d'énergie qui sont en fait une forme d'énergie renouvelable. Quand on a réduit la consommation d'un bâtiment de 50%, c'est chaque année que cette économie se reproduit. On aurait intérêt à réunir plus systématiquement ces deux dimensions de la transition énergétique.

## Nos choix énergétiques passés au filtre de valeurs universelles

Nous sommes attachés à des valeurs qui constituent une boussole pour nos sociétés. Même si cette boussole est entrée en zone de turbulence, je considère qu'il s'agit de valeurs universelles. Elles me tiennent à cœur et motivent mes engagements. De quoi s'agit-il ?

La capacité de l'Humanité à continuer à **vivre ou survivre sur cette terre** est une question existentielle qui interpelle forcément chacun d'entre nous. Il est généralement admis que ce qui provient de la nature relève des **biens communs** de l'Humanité, lesquels ne devraient pas pouvoir être approprié de façon privée. On aspire à vivre dans un Monde en **paix** plutôt qu'en guerre. On attache de l'importance à la **souveraineté**, dans le sens de pouvoir maîtriser ce qui concerne notre quotidien et notre avenir. La demande de **démocratie** ne fait pas encore partie du passé, de même que l'**équité** et la **justice**, ou encore l'**accessibilité à tous** aux commodités essentielles à la vie. L'avenir

de nos enfants, la **solidarité intergénérationnelle**, ne nous est pas indifférente, nous sommes attachés à la prise en compte des conséquences de nos actes, ce que l'on peut nommer la **responsabilité** dans nos prises de décisions. La **sûreté** et **sécurité** font partie de nos préoccupations, et de façon croissante. Dans un monde incertain, on a besoin de **prévisibilité** et de **stabilité**. Bien sûr, nous accordons de l'importance au **développement** économique en tant que facteur de cohésion sociale ainsi qu'à l'**innovation**, dans le sens d'inventer le monde qui vient.

De façon un peu dichotomique, je vais tenter de scanner, avec l'aide de ces différents filtres de valeurs ce dont sont porteuses les énergies fossiles et fissiles d'une part et les énergies renouvelables d'autre part.

### 1. Vie sur terre

#### Énergies fossiles et fissiles

La combustion des énergies fossiles est largement responsable du dérèglement climatique qui remet en cause la vie telle que l'Humanité l'a organisée sur notre planète. Cela va obli-

ger des centaines de millions de personnes à quitter leurs lieux de vie et à abandonner une partie de leur histoire.

#### Énergies renouvelables

En ne ponctionnant pas de ressources carbonées au-delà de ce qui est nécessaire à la production des équipements, les énergies renouvelables sont quasi neutres en carbone. C'est une de leurs vertus les plus connues. Elles ne portent pas atteinte à la vie sur terre.

## 2. Biens communs

#### Énergies fossiles et fissiles

Les réserves en énergies fossiles et fissiles sont très concentrées dans le monde : 50% des ressources en pétrole sont concentrées dans quatre pays (et 80% dans huit pays). Il en va de même pour le gaz. 75% de la production d'uranium proviennent de cinq pays, dont un seul, le Kazakhstan en produit plus de 40%.

On peut considérer en théorie ces ressources comme des *biens communs* de l'humanité mais

dans les faits, elles sont la propriété des pays en dessous desquels se situent les gisements et/ou confisquées par les compagnies qui les exploitent.

### Énergies renouvelables

Le vent et/ou le soleil, sont disponibles librement partout. L'eau souvent. La chaleur du sol toujours.

Ce sont pour l'essentiel des *biens communs*, qui ne sont pas appropriables de façon privée, en tant que ressources.

## 3. Paix

### Énergies fossiles et fissiles

Le contrôle de ces ressources est l'objet de tensions géopolitiques intenses, lesquelles se transforment souvent en guerres ou conflits larvés ou en rapports de domination.

La prolifération des matières radioactives et leur utilisation militaire menace la paix.

### Énergies renouvelables

La dispersion des ressources renouvelables est un facteur de paix. Utiliser du vent ou du soleil ici, ne se fait pas au détriment de leur utilisation en un autre endroit du globe. Elles sont disponibles.

La prolifération des technologies renouvelables ne porte pas atteinte à la sécurité du monde.

## 4. Souveraineté

### Énergies fossiles et fissiles

Les énergies fossiles et fissiles ont concentré le pouvoir entre un très petit nombre de compagnies multinationales ayant des chiffres d'affaires qui dépassent de loin le PIB de très nombreux pays.

Leurs stratégies asservissent une grande partie de l'humanité à leurs intérêts. Elles remettent en cause leur souveraineté, comme en Ukraine.

### Énergies renouvelables

Contrôler ses sources d'approvisionnement énergétique est une des bases fondamentales de la souveraineté d'un pays ou groupe de pays.

Les énergies renouvelables, productibles, transformables et utilisables sur place peuvent (re)donner la souveraineté énergétique d'un pays non détenteur de ressources fossiles.

## 5. Démocratie

### Énergies fossiles et fissiles

L'approvisionnement en énergie est une question tellement stratégique pour un pays ou groupe de pays consommateurs (Union européenne) que ceux-ci peuvent devenir

moins exigeants quant au respect de valeurs universelles dans les pays producteurs qui sont aussi souvent leurs clients.

Il en va de même pour les compagnies multinationales énergétiques dont la compromission avec des dictatures est consubstantielle à leur modèle. Elles sont une source énorme de corruption à tous niveaux.

Quant à la production nucléaire, centralisée par nature, elle requiert un sévère contrôle social et politique pour limiter les risques qui lui sont inhérents.

### Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables – en dehors peut-être de la grande hydraulique – ne permettent pas de se faire confisquer notre modèle démocratique par un ou des fournisseurs incontournables, russe par exemple.

Sécurité énergétique et sécurité démocratique sont étroitement liées. Les énergies renouvelables le rendent possible.

Elles contribuent à la préservation des modèles démocratiques qui peuvent être menacés.



## 6. Équité, justice, accessibilité

### Énergies fossiles et fissiles

La consommation - voire la surconsommation - des énergies fossiles par les pays et consommateurs qui sont prêts à payer, induit des augmentations de prix qui s'imposent à tous les pays et leurs habitants. Chaque choc pétrolier est d'abord un choc pour les pays émergents non producteurs.

Pour la première fois dans l'Histoire, une activité industrielle, le nucléaire, se développe à coûts croissants (120€ le MWh nucléaire à Hinkley Point à partir de 2025-2027, soit plus du double que le nucléaire existant).

Les énergies fossiles et fissiles nécessitent des réseaux de transport inadaptés trop coûteux pour desservir les localités de pays à faible densité. C'est pour cette raison que l'on répète en boucle depuis des décennies que plus de 2 milliards d'êtres humains ne disposent pas de

l'électricité, sans proposer de solution alternative viable.

### Énergies renouvelables

Plus on construit d'installations en énergies renouvelables, plus les progrès techniques et les effets d'échelle réduisent les coûts de production : 26€ le MWh solaire au Chili, 60€ le MWh pour l'éolien off-shore en Mer du Nord, et cela va continuer.

L'accessibilité à l'électricité d'origine renouvelable est en passe de devenir la solution la plus économique pour les plus pauvres. L'électricité pour tous est à portée de main. Cela lui donne une portée « universelle ».

Comme le téléphone portable qui s'est diffusé dans une grande partie du monde avant les réseaux filaires, l'électricité renouvelable décentralisée ne nécessitera que de petits réseaux de distribution permettant des optimisations et mutualisations locales.

## 7. Solidarité inter-générationnelle et responsabilité

### Énergies fossiles et fissiles

Les ressources utilisées hier et aujourd'hui ne seront plus là pour les générations futures.

Les activités industrielles pétrolières, charbonnières et surtout nucléaires laissent aux générations futures des factures énormes pour réparer leurs nuisances ou se prémunir contre leur dangerosité.

Les énergies fossiles ne provisionnent pas pour leur renouvellement. Comme si on exploitait une forêt sans la régénérer. Comme si une entreprise ne provisionnait pas ses comptes pour maintenir à niveau ses équipements et les renouveler.

Se prétendant souvent être une économie de marché, les fossiles sont une économie de prédation sur un stock produit par la nature. C'est pourquoi on les nomme aussi « énergies de stock ».

### Énergies renouvelables

Comme toute activité industrielle, les renouvelables ont un impact sur l'environnement, mais il est connu, prévisible et limité.

Elles ne produisent pas de déchets dangereux et les installations sont réversibles à un coût modéré.

Les énergies renouvelables paient pour capter le vent et le soleil, les transformer en électricité, pour renouveler leurs équipements et financer la gestion de leurs déchets. Elles paient pour l'ensemble du cycle.

« Énergies de flux », elles se nourrissent de ressources qui se renouvellent sans jamais épuiser un stock, à l'exception de métaux rares (comme pour de nombreux équipements tels nos téléphones ou écrans de télé).

## 7. Sûreté et Sécurité

### Énergies fossiles et fissiles

Dans un monde « certain » désormais révolu, les technologies de grosse taille ont souvent montré leurs avantages. Dans un monde incertain, c'est le contraire qui est vrai : ce qui est gros et concentré devient vulnérable et peut devenir une cible, y compris terroriste.

La dangerosité intrinsèque aux grosses installations énergétiques centralisées – et notamment le nucléaire – renchérit leur coût afin de prévenir des accidents ou réparer les dégâts d'accidents.

### Énergies renouvelables

La dispersion des installations et leur taille ou leur concept rend les énergies renouvelables plus sûres, exemptes de risques majeurs. La mutualisation des petits risques est plus sûre qu'une concentration de gros risques.

Jamais totalement exemptes de risques terroristes, ceux-ci ne peuvent avoir qu'un impact limité du fait même de la dispersion des installations et de leur nombre.

## 8. Prévisibilité

### Énergies fossiles et fissiles

Les prix des énergies fossiles, en particulier pétrolières, surdéterminent notre développement. Erratiques, leurs variations chahotent périodiquement, de chocs en contre-chocs,

nos économies depuis un demi-siècle. Ils ne sont pas prévisibles.

Prévisible en principe, la production d'origine nucléaire peut s'avérer fragile quand un incident générique survient et oblige à cesser immédiatement la production d'une grande partie du parc, comme cela s'est passé en France fin 2016 début 2017.

### Énergies renouvelables

L'évolution des prix des énergies renouvelables est prévisible et orientée à la baisse, à l'abri des aléas géopolitiques.

La production est soumise aux aléas climatiques, et c'est un inconvénient. Mais elle est prédictible d'un jour sur l'autre. La multiplication et la dispersion des lieux de production mutualisent les risques.

La combinaison des formes de production renouvelable, la gestion de la demande, les synergies entre réseaux, le tout associé au stockage, sous ses différentes formes, va permettre de dépasser les inconvénients. C'est un défi de ce début de siècle.

## 9. Développement

### Énergies fossiles et fissiles

Une grande partie des pays producteurs vivent de leur rente de production et ne se développent pas ou peu. Songeons aux pays du Moyen-Orient, au Venezuela, à la Russie ou l'Algérie.

C'est ce que l'on appelle le Dutch Disease, concept selon lequel l'existence d'une rente énergétique dissuade d'investir dans le reste de l'économie.

### Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont produites de façon dispersée. Elles génèrent des travaux de construction et de maintenance.

Fournissant de l'électricité là où l'on ne voyait pas de solution proche, elles permettent l'éducation des enfants, la satisfaction des besoins du quotidien ainsi que l'émergence d'activités économiques. Sous certaines conditions, elles fournissent des revenus aux territoires d'accueil.

## 10. Innovation

### Énergies fossiles et fissiles

Les choix énergétiques surdéterminent souvent l'organisation politique des pays, et réciproquement.

Les pays les plus nucléarisés, tels que la France, sont souvent les plus centralisés, et disposent généralement d'un pouvoir local limité. Cela handicape les initiatives diversifiées et les expérimentations qui ouvrent des voies d'avenir. Les moyens mis en œuvre pour préserver le monde ancien peuvent ralentir l'émergence du monde qui vient.

### Énergies renouvelables

Les pays fédéraux et décentralisés donnent des

SOGESA



 RUE DU CHENET, 1  
5150 FLORIFFOUX

 +32 (0) 81/44.13.21

 SOGESA@SOGESA.BE

 WWW.SOGESA.BE

Propriétaires ou exploitants  
de terres agricoles, vous souhaitez:

AUGMENTER  
LE REVENU  
DE VOS TERRES

DISPOSER DE  
VOS BIENS QUAND  
BON VOUS SEMBLE

SAUVEGARDER  
LA VALEUR DE VOTRE  
PATRIMOINE RURAL

Contactez-nous sans tarder!

Conscient de la complexité croissante de l'agriculture,  
**SOGESA** est là pour simplifier la vie de tous ceux qui  
possèdent des terres et pâtures ou qui désirent en acquérir.

espaces de liberté et de création à la société, aux autorités locales et aux citoyens.

Les innovations essentielles de ces dernières décennies (renouvelables, bâtiment, etc.) qui ont influencé largement la législation européenne (Directives renouvelables par ex.) et de ses Etats membres, viennent de ces pays, notamment d'Allemagne. Il en va de même pour l'éclosion de communautés énergétiques locales.

Vous aurez remarqué que, à ce stade, je n'ai pas introduit de distinction entre les installations de grandes, moyennes ou petites tailles, sans égard au régime de propriété. Je m'en suis tenu aux énergies renouvelables, en général, en comparaison aux énergies fossiles et fissiles.

Je ne voudrais pas cependant tomber dans une approche idéale des énergies renouvelables laquelle laisserait entendre qu'elles échapperaient à l'appropriation par des grands groupes ou fonds d'investissement du profit généré par la production et la vente d'électricité renouvelable. De même, je ne voudrais pas laisser croire que la transition des énergies de stock vers les énergies de flux va se faire en un tournemain. Je ne voudrais pas mésestimer les volumes d'investissement nécessaire, pas plus que je ne voudrais réduire la question énergétique à la question électrique (qui actuellement ne

concerne de 20% des consommations finales).

Pourtant, à l'inverse, il ne faudrait pas que les avantages tels que décrits plus haut soient éludés au prétexte que l'appropriation des profits serait considérée, à tort ou à raison, comme non éthique ou non équitable. J'affirme avec force que, quels que soient les modes d'investissement et d'exploitation, les énergies renouvelables disposent de vertus qui leur sont intrinsèques. Quelques chiffres permettent de mieux cerner la situation :

- Selon l'Agence Internationale de l'Energie, les investissements mondiaux dans le solaire et l'éolien seront de plus de 32 000 milliards de \$ d'ici 2040. Cela signifie environ 1 000 Mds€ par an. Je ne suis pas certain - c'est un euphémisme - que les investissements coopératifs disposeront des moyens pour y faire face dans les délais impartis, mais ils sont invités à y prendre leur place.
- D'ici 2025, 140 GW d'éolien - la puissance de 120 réacteurs nucléaires - devraient être installés en Europe, Turquie comprise. Là encore, une grande partie sera le fait d'investisseurs et opérateurs traditionnels, mais il appartient aux citoyens d'en prendre toute leur part.
- Une des conséquences de la COP21 est

le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles au bénéfice des énergies renouvelables de la part des grands fonds d'investissement. Nous devons considérer ce début de changement comme un tournant, certes encore trop lent, mais qui se doit d'être salué et encouragé. Il en résulte forcément des investissements « traditionnels » dans les énergies renouvelables.



Cela étant, il ne m'a évidemment pas échappé que, selon l'étude réalisée par *CE Delft* évaluant le *potentiel des citoyens énergétiques dans l'Union européenne*, à la demande de *Greenpeace*, *Friends of the Earth* et *RESCOOP*, la moitié des européens pourraient produire tout ou partie de l'électricité dont ils ont besoin, de façon individuelle ou collective pour atteindre 45% de la demande totale. La Directrice Générale d'ENGIE fait le même constat.

Nous sommes devant une révolution absolue qui ouvre des perspectives considérables pour une réappropriation d'une partie croissante de la problématique énergétique par les citoyens, TPE, PME, collectivités locales, etc. De plus en plus, on va produire sur les lieux de consommation, ou proches de ceux-ci l'électricité dont nous avons besoin. Et cette perspective est entre nos mains, si nous le voulons.



## Nos choix énergétiques à l'épreuve de ce qui fait sens dans notre vie quotidienne

Si l'on fait un focus sur des questions plus proches de notre vie quotidienne, une partie croissante de la population est attachée à des valeurs et références telles que **(re)prendre son destin en mains**, reconstruire des formes de **démocratie en pratique** ou de **communautés territoriales** réunies autour de **projets concrets**, établir des relations offre-demande permettant une **traçabilité**, pouvoir **tirer parti des ressources des territoires** où l'on vit, ou encore gagner en **autonomie**.

Les énergies renouvelables offrent une formidable opportunité d'ouvrir un espace concret d'action dans lequel des communautés énergétiques peuvent se fonder. Passons en revue ces différents items.

### 1. (re)Prendre en mains son destin

Avoir son mot à dire devient une demande sociale croissante. Au-delà du mot à dire, il y a une volonté de faire soi-même, de prendre part à l'invention du futur, prendre en main son destin. Les attitudes sont ambivalentes, car on peut, en principe, avoir envie de reprendre son destin en main, et en pratique, se satisfaire du prêt à consommer. Chacun est dans ses contradictions.

Les moyens de produire de l'électricité d'origine renouvelable sont d'une taille appropriable par des citoyens, y compris avec leurs autorités locales. Alors que le monde énergétique passé - et encore dominant - était le fait d'acteurs bien déterminés, spécialistes de leurs domaines, la transition énergétique met tout un chacun en situation d'être acteur.

Même ceux qui ne connaissent rien à l'énergie peuvent devenir acteurs, dans les économies d'énergie bien sûr mais aussi dans la production décentralisée.

### 2. Démocratie en pratique

C'est peu de dire que les démocraties occidentales sont en crise. Elles sont contestées parce qu'une démocratie *formelle* - qui respecte des critères juridiques - semble perdre de vue que ce qui compte pour les citoyens, c'est aussi et toujours davantage la démocratie *réelle*. C'est être reconnu et pris en considération.

Etre partie prenante d'un projet collectif d'énergies renouvelables, c'est entrer dans un processus de discussion, de conviction, de décision, de confrontation à des contraintes et à la complexité, de construction avec d'autres. En résumé, une démocratie en pratique, qui permet de *faire communauté* autour d'un projet commun, avec la certitude de voir le "bout de ses actes", le résultat d'une action dont nous sommes fiers. Au-delà, c'est l'épreuve de la complexité qui forge une citoyenneté éclairée, majeure et responsable.

### 3. Traçabilité

Les relations marchandes dans un monde globalisé rendent anonymes et de moins en moins lisibles les circuits économiques. Cela crée du doute, voire de l'angoisse. Alors émergent des pratiques de circuits courts alimentaires, de réparation, d'épargne, de monnaies locales.

Les circuits courts en énergies renouvelables sont la nouvelle étape avec des liens directs producteurs-consommateurs, la possibilité d'investir moi-même dans des installations qui vont m'approvisionner. Ils permettent de rendre traçables les circuits énergétiques (même si les électrons vont toujours emprunter le circuit qui offre le moins de résistance).

### 4. Tirer parti des ressources de son territoire

À l'épreuve de la globalisation, notre économie s'est largement déterritorialisée. Les entreprises sont de plus en plus mobiles, détachées de leurs territoires d'appartenance originelle. Cela peut prendre le nom de délocalisation par exemple. Une partie de l'économie, que l'on nomme parfois économie résidentielle, celle qui permet de satisfaire une partie des besoins liés à la vie quotidienne, est susceptible de se relocaliser, avec l'intention de maîtriser à nouveau ce qui est à la portée de nos mains. Alors que les technologies renouvelables permettent une appropriation territoriale, la crainte

émerge à nouveau de se voir confisquer par des fonds d'investissement les ressources telles que le vent ou le soleil. C'est pour l'éviter ou le limiter que se forment des communautés énergétiques qui affectent leur épargne à des projets d'énergies renouvelables et recueillent les fruits de leurs investissements.

### 5. Un meilleur équilibre rural-urbain

Il existe - au moins dans certains pays - une fracture urbain-rural qui s'élargit. On retrouve des signaux dans les élections respectives. Le rural se sent floué par l'urbain. L'urbain est parfois un peu arrogant avec le rural. Le rural a l'inconvénient d'une faible densité de population qui pose problème à la viabilité des services à la population. Mais le rural a aussi l'avantage de cette faible densité qui lui permet d'accueillir des installations d'énergies renouvelables. Dans ce cas de figure, le rural qui fournit l'énergie à l'urbain et l'urbain qui paie le rural pour sa fourniture est de nature à rééquilibrer les relations. Ce qui n'exclut pas évidemment que des citoyens, entrepreneurs, et autorités locales du milieu urbain investissent dans des projets qui se développent en milieu rural.

### 6. Autonomie

Il existe - au moins dans certains pays - Nous sommes entrés dans un monde où les individus ou des groupes d'individus

recherchent davantage d'autonomie pour eux ou pour leurs communautés. Le numérique renforce cette tendance culturelle qui devient un marqueur de nos sociétés. La recherche d'une autonomie énergétique s'inscrit dans cette tendance, une façon de reprendre ses affaires en main.

Cependant le mot 'autonomie' est ambivalent. Il peut recouvrir un concept de « repli sur soi et tant pis pour les autres » lesquels auraient juste à faire comme moi... s'ils le peuvent. A l'opposé, ce concept peut aussi être pensé comme un moyen de se re-responsabiliser de façon non seulement individuelle, mais aussi collective quant à son approvisionnement énergétique, à son impact écologique et au développement de son territoire.

Je ne suis pas sûr que la déconnexion des réseaux soit à préconiser. Sans précaution elle peut être une grenade qui explose entre nos mains. Les réseaux, c'est la solidarité, la mutualisation des risques, l'ouverture aux autres alors qu'une attitude pensée comme autarcique ressemblerait à une attitude de fermeture vis-à-vis des autres, de type monastique. On n'échappera pas à des débats sur ce sujet, d'autant que les échanges d'électricité sont aussi une base fiscale qui produit des ressources publiques afin de fournir des services à la population. Si cette base fiscale devait se réduire elle devra être remplacée par une autre et il faudra dire laquelle.

## CONCLUSION

### Vers une Europe de l'énergie citoyenne ?

Mon propos, comme vous l'aurez compris, est de donner toute sa place à la dimension culturelle, celle qui forge les représentations que nous nous faisons de telle ou telle réalité, car c'est elle qui en définitive surdétermine la plupart de nos choix.

Toute transition génère des angoisses. On préfère toujours ce que l'on connaît à ce que l'on ne connaît pas encore. On ne connaît pas le futur de notre siècle, sauf sur au moins un point: il sera très différent du siècle passé.

Je voudrais terminer par une anecdote. Je participais il y a quelques années, dans ma fonction de Directeur d'Energy Cities, à une réunion de villes à laquelle étaient invités plusieurs intervenants. La parole est donnée à un orateur français qui dit en substance: « Les politiques énergétiques allemandes et françaises sont tellement opposées qu'il est impossible d'imaginer une politique commune », avec les

conséquences européennes qui découlent d'une telle affirmation. Intervenant après lui, je dis à peu près ceci: « Je n'ai pas l'impression de vivre dans la même Europe que l'orateur qui m'a précédé. Je rentre d'une rencontre à Stuttgart entre villes allemandes et françaises (dans le cadre d'un projet qui s'appelle Tandem) et j'ai pu constater, sans surprise d'ailleurs, que les attentes des villes de ces deux pays étaient les mêmes: réduire les consommations, produire davantage avec les ressources locales, disposer de davantage de leviers d'actions pour accélérer la transition, impliquer les citoyens dans leurs politiques ».

Qu'est-ce que cela veut dire? C'est assez simple. Quand on part des réalités quotidiennes, des besoins à satisfaire, des attentes de la population, des potentiels de ressources à exploiter, toutes les villes sont d'accord et pas seulement les villes. Les convergences sont presque totales et pas seulement entre les françaises et les allemandes mais dans l'ensemble de l'Europe et au-delà. Cependant la prééminence de certaines approches étatico-industrielles qui tentent de préserver le monde ancien, handicape la recherche de solutions communes au niveau européen.

Européen convaincu, je n'entends pas me laisser aller aux sirènes des replis nationalistes. Et ce qui me donne espoir, c'est la capacité des acteurs de terrain, de citoyens, de gens qui la plupart du temps ne se sont même jamais rencontrés, d'aspirer aux mêmes buts, d'emprunter les mêmes chemins, tout simplement parce qu'ils trouvent que cela a du sens.

J'ai participé activement à la Convention des Maires par laquelle plus de 7000 autorités locales se sont engagées volontairement sur les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union européenne. J'ai pu mesurer les potentiels de mobilisation dès lors que des signaux clairs étaient émis.

La constitution et le développement de Communautés Énergétiques Locales, comme cela est reconnu dans le dernier « Energy Package » proposé par la Commission européenne le 30 novembre 2016 et intitulé "Clean Energy for Europeans", offre une opportunité pour reconstruire l'Europe des citoyens autour d'objectifs communs. 60 ans après le Traité de Rome, pourquoi pas une Europe de l'énergie citoyenne ?

# Chauffage biomasse

## Une technologie à envisager chez vous ?

Résumé du Vade-Mecum de ValBiom<sup>1</sup>, par **Sylvie EYBEN**, responsable communication NTF



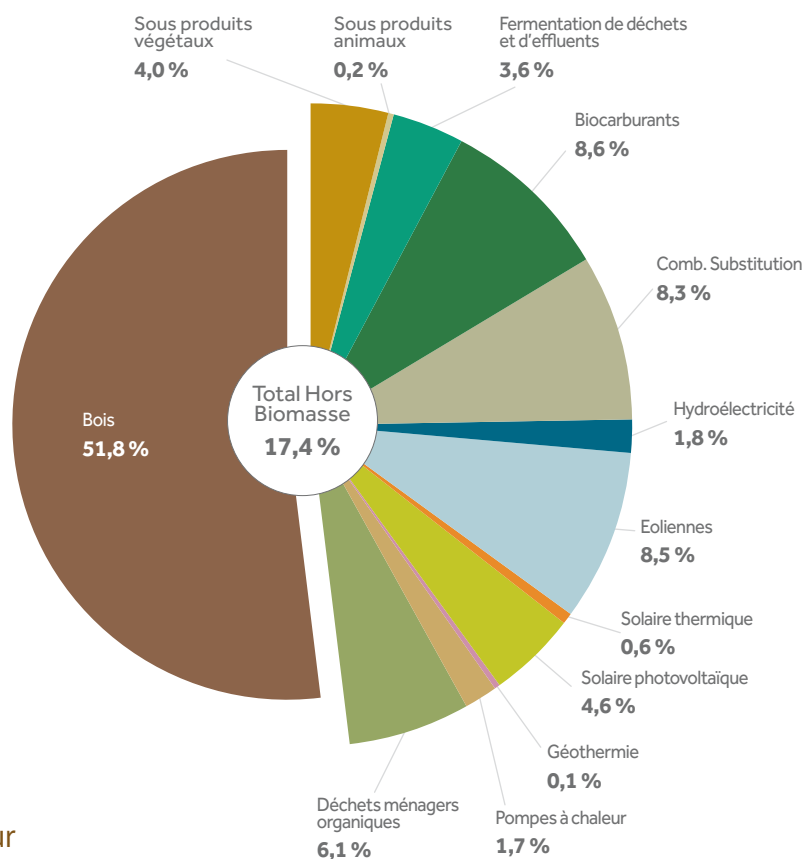
© PhiTech sprl.

Vous êtes propriétaire de bâtiments dont la consommation annuelle se situe entre 6000 et 40.000 litres de mazout: gîte, grands bâtiments, ... ? Vous en avez assez de voir votre budget chauffage suivre la courbe des prix des énergies fossiles et grever lourdement votre budget ?

Bonne nouvelle: des solutions existent! Le premier réflexe utile consiste bien sûr à isoler votre bâtiment, mais dans certains cas, cela ne suffit pas ou l'option est tout simplement impossible à mettre en œuvre. Il s'agit alors de trouver des alternatives et parmi celles-ci les systèmes de chauffage biomasse peuvent présenter des atouts non négligeables.

En effet, dans chaque maison, et chaque grand bâtiment, il est techniquement possible de se chauffer avec une chaudière biomasse. Selon le volume à chauffer il sera pertinent, ou pas, d'utiliser du bois bûche, des plaquettes forestières, des pellets ou d'autres agro-combustibles. Cependant, malgré son intérêt, une telle solution se doit d'être correctement analysée préalablement à sa mise en œuvre pour éviter toute déconvenue à moyen ou long terme. Pour accompagner ce type de démarche, ValBiom a publié dernièrement un Vade-Mecum sur les chaudières biomasse de moyenne puissance qui se veut un outil d'aide à la décision pour tout porteur de projet au profil énoncé. Nous vous en livrons ici la quintessence dans le but de vous informer<sup>2</sup> sur les étapes-clés et tous les aspects à prendre en considération avant d'opter pour une chaufferie biomasse. Notez qu'un tel exercice **ne remplace pas l'expertise et les conseils des professionnels du secteur à qui nous vous recommandons vivement de faire appel pour garantir le succès de votre projet.**

Contribution des différentes sources d'énergie dans la consommation intérieure brute d'énergies renouvelables en Wallonie en 2014 (SPW, 2016)



La **biomasse** constitue le SEUL combustible qui soit tout à la fois **propre, local et renouvelable**. Lorsqu'on sait qu'à l'horizon 2030, l'Europe s'est engagée à monter la part minimale des énergies renouvelables dans son mix énergétique à 32% et à réduire ses GES<sup>3</sup> de 40% (par rapport à 1990), le choix de se chauffer à la biomasse paraît judicieux et responsable. D'autant plus qu'actuellement, seuls 11% de l'énergie consommée en Wallonie provient de sources renouvelables.

1. Sources: «Vade-mecum chauffage biomasse: les éléments-clés de votre projet de chauffage biomasse 30-500 kW», réalisé par P-L. Bombeck et L. Somer, ValBiom. Fédération interprofessionnelle belge du bois énergie: www.febhel.be

2. Article complet disponible sur <http://ntf.be/chauffage-biomasse-une-technologie-envisager-chez-vous>

3. GES: Gaz à Effet de Serre

## 1. Évaluer la pertinence de son projet

À partir de quelle consommation d'énergie fossile, est-il intéressant d'envisager une chaudière biomasse ? Même si la réponse dépendra de la situation particulière de chacun, la pratique semble identifier un seuil de consommation minimum de 10.000 L de mazout. L'option peut toutefois être intéressante dès 6.500 L pour des chaudières à bois déchiqueté ou miscanthus si le combustible est auto-produit, dès lors que la capacité de stockage est suffisante. Investir dans une chaudière biomasse, c'est diviser ses factures de chauffage par 2, 3 ou davantage selon l'origine du combustible: 1000 L de mazout coûtent aujourd'hui 650 à 700 €; l'énergie équivalente sous forme de plaquettes coûtera 300 à 350 €<sup>4</sup>, ramenés à 150 € si vous les produisez vous-même. L'investissement plus important pour une chaudière biomasse s'amortit plus rapidement (en 2 à 8 ans) en raison du moindre coût du combustible.

Avant d'installer une chaudière à biomasse, une **étude de pré-faisabilité** incluant des volets technique, économique et juridique,

pourra avantageusement vous aider à évaluer la pertinence de votre projet. Elle quantifie vos besoins énergétiques, discerne le combustible biomasse le plus adéquat, définit le type et la puissance de la chaudière qui couvrira les besoins en chaleur ainsi que les équipements annexes nécessaires (zone de stockage) et identifie les aides financières auxquelles vous pourrez prétendre. Enfin, la lumière sera faite sur la nécessité – ou non - d'un permis et/ou d'une autorisation. À l'étape suivante, l'étude de faisabilité (payante) réalisée par un spécialiste du sujet, intégrera le projet dans son environnement (paysager, voisinage, charroi occasionné).

► Si vous êtes indépendant ou personne morale, le Facilitateur bois-énergie chez ValBiom peut réaliser **gratuitement** l'étude de pré-faisabilité<sup>5</sup> de votre projet. Si vous êtes un particulier, adressez-vous d'abord au Guichet Energie de votre région, et s'il subsiste des questions, contactez ValBiom.

## 2. Les types de combustibles

L'étude de ValBiom ciblant les chaudières à alimentation auto-

matique, les seuls combustibles retenus ici sont: plaquettes, pellets et agro-combustibles.

### Les plaquettes

Obtenues par déchiquetage ou broyage de bois (branches, arbres impropres au sciage, connexes de scieries, TCR, ...), généralement « frais » (40 à 50% d'humidité), les plaquettes devront être séchées jusqu'à ne plus contenir que 20 à 30% d'eau. Combustible beaucoup plus homogène que les produits de départ, son stockage, séchage et transport en est facilité. Cette homogénéité rend possible l'automatisation complète de la chaudière.

Ses atouts indéniables, y compris économique comme nous le verrons plus loin, ne doivent pas faire perdre de vue le facteur limitant des plaquettes: leur encombrement. En effet, il vous faudra stocker 11 m<sup>3</sup> de plaquettes pour disposer de l'énergie équivalente à 1000 L de mazout!

Si vous vous approvisionnez chez un fournisseur, les plaquettes seront déjà séchées et calibrées, un atout car chaque chaudière nécessite un type de plaquette précis. Assurez-vous que ces plaquettes correspondent bien aux critères

de qualité requis pour le bon fonctionnement de votre installation. Dans la gamme de puissance 30 à 500 kW, la majorité des chaudières ne pourra accepter que du calibre G30 ou G50. De surcroît, le bois doit être sec et pur, c'est-à-dire exempt de particules, feuilles ou aiguilles. Un bois sec diminue la formation de cendres et améliore la densité énergétique du combustible.

### Garantie de qualité

En l'absence de certification de qualité européenne, la norme autrichienne « Onorm M71336 » est utilisée. Un fournisseur professionnel reconnu pourra vous offrir les garanties de qualité nécessaires.

Si vous produisez vous-même les plaquettes, un professionnel qualifié pourra vous conseiller sur le broyage et le séchage adéquats.

### Pour quels types de chaudières ?

Ce type de combustible bois est généralement mieux adapté pour les installations de 100-200 kW à plusieurs MW, mais il existe des chaudières de plus faible puissance conçues pour fonctionner aux plaquettes. Les caractéristiques du combustible choisi seront avantageusement reprises

4. Sources: <http://phitech.be/industrie>

5. Des documents utiles sont à disposition sur <http://www.monprojet.labiomasseenwallonie.be>

Produisez votre combustible et réduisez vos factures de chauffage!



De la culture ...



**SOLUTIONS BIOMASSE**

[www.phitech.be](http://www.phitech.be)  
[info@phitech.be](mailto:info@phitech.be)  
 Tél: 0472 42 33 66



... à la chaudière

dans le cahier des charges que vous remettrez au vendeur de chaudière biomasse.

### Prix d'achat<sup>6</sup> ?

Il est fonction de la quantité livrée, du taux d'humidité et du transport.

Commercialement, trois unités de mesure sont utilisées pour la vente de plaquettes :

- Le poids : **la Tonne**. Peu utilisée car elle rémunère le bois humide qui est moins énergétique. Il est indispensable de préciser le taux d'humidité à la commande et de le vérifier à la livraison.

- Le volume : **le MAP**. Très utilisé pour les petites installations. Ici aussi, il y a lieu de préciser à l'avance le taux d'humidité.

- Le contenu énergétique : **le MWh**. Il permet de préciser par contrat la quantité d'énergie délivrée par le bois. Le MWh se mesure par la pesée du camion et la prise d'échantillon pour mesurer le taux d'humidité. Effectuée correctement, cette méthode constitue l'unité la plus juste, valable pour toute puissance d'installation.

Le prix moyen actuel des plaquettes livrées à domicile s'élève à 27 €/m<sup>3</sup>. Sachant que 11 m<sup>3</sup> de plaquettes fournissent 10.000 kWh, vous dépenserez 297 € pour une quantité d'énergie équivalente à 1000 litres de mazout. L'économie réalisée est vite calculée !

Si vous disposez de votre propre ressource en bois, le coût du déchetage sur place s'élève à 250 €/heure, sachant qu'il faut 1 heure pour déchetage 100 m<sup>3</sup>. À ce montant, il faut ajouter le coût du déplacement... Et ne pas perdre de vue la place nécessaire pour le stockage et le séchage de tels volumes !

## Les pellets

Fabriqués principalement à partir de chutes de bois naturel sec (copeaux, sciure) et formés sous pression mécanique à l'aide de liants naturellement présents dans le bois (lignine), ils ne contiennent pas d'adjuvants synthétiques et constituent un combustible homogène, standardisé permettant une automatisation totale des installations de chauffage. Il existe par ailleurs des pellets fabriqués à base de sous-produits de l'agriculture - les agro-pellets - qui ne peuvent être utilisés que dans des appareils poly-combustibles offrant des conditions de combustion particulières et résistant aux émissions acides.

### Qualité des pellets et certification

Pour octroyer leur garantie sur les chaudières, la majorité des constructeurs exigent de leurs clients l'utilisation de pellets certifiés. En Belgique, deux systèmes de certification sont utilisés, le DIN Plus et l'EN Plus. Seul un logo officiel accompagné du numéro de certification du fabricant vous garantit le respect des normes de qualité des pellets que vous achetez.



## Garanties d'origine et de durabilité

Le label wallon « Bois local<sup>7</sup> » garantit que l'approvisionnement en bois est de proximité et que la transformation a eu lieu sur le territoire wallon. Si vous souhaitez une telle garantie pour vos pellets, vous pouvez demander aux producteurs si le bois dont sont issus leurs produits possède ce label.

Par ailleurs, la durabilité de la ressource bois dont sont faits les pellets sera garantie par la certification PEFC ou FSC.

### Pour quels types de chaudières ?

De qualité constante et haute densité énergétique, l'intérêt de ce combustible réside dans le plus faible volume de stockage nécessaire (comparé aux autres combustibles biomasse) et la relative facilité d'entretien de la chaudière. Il convient pour les installations jusqu'à 300-400 kW.

### Prix d'achat ?

Il varie en fonction de la quantité livrée et de la distance de transport. En janvier 2018, le prix moyen en Wallonie de pellets certifiés DIN plus ou EN plus, livrés en vrac par camion souffleur dans un rayon de 30 à 50 km, était d'environ 252,7 €/tonne, soit 5,05 €/cents/kWh (505 € pour 10.000 kWh).

## Les agro-combustibles<sup>8</sup>

On regroupe sous ce vocable la biomasse végétale produite en zone agricole et destinée à une valorisation énergétique :

- les agro-combustibles ligneux : plaquettes issues de taillis (TCR et TtCR<sup>9</sup>) et résidus de taille de haies. Récoltés à 50% d'humidité, ils nécessitent un espace de stockage pour leur séchage

- les agro-combustibles ligno-cellulosiques issus soit de résidus agricoles (paille de froment, anas de lin, chènevotte de chanvre, ...), soit de cultures dédiées (miscanthus, TtCR, panic érigé). Moins denses mais récoltés secs et prêts à l'emploi.

### Encombrement, équivalence énergétique et consommation

Le volume des combustibles biomasse se mesurent en « Mètre cube Apparent » ou MAP. Généralement, 1 m<sup>3</sup> de bois plein donne, après broyage en plaquettes, 2,5 à 3 m<sup>3</sup> de plaquettes, soit 2,5 à 3 MAP. Les équivalences énergétiques du tableau de la page suivante sont généralement appliquées.

## 3. Choix du combustible

Dans la panoplie des installations de chauffage biomasse existantes, un éventail de solutions existe, de



Pellets



Copeaux saules



Paille de miscanthus

6. Comparatif de l'évolution des prix: voir plus loin

7. [www.boislocal.be](http://www.boislocal.be)

8. Plus d'informations: Panorama des filières bois-énergie et agrocombustibles en Wallonie, éd. 2016, ValBiom, et les Carnets techniques de ValBiom: <http://valbiom.be/outils/carnets-techniques.htm#W3VTVygzaUk>.

9. TtCR: taillis à très courte rotation, plantations de saules à très haute densité (20.000 boutures/ha) récoltés tous les 2 ans; TCR: Taillis à courte rotation, plantations de peupliers ou saules à densité moyenne (5.000 pieds/ha), récoltés tous les 5-6 ans.



Équivalence énergétique

|   | Miscanthus | Mazout | Gaz naturel        | Plaquettes                       | Pellets   |
|---|------------|--------|--------------------|----------------------------------|---|
| 10.000 kWh<br>= 10 MAP<br>à 20%<br>humidité | 18 MAP     | 1000 L | 100 m <sup>3</sup> | 10 à 12 m <sup>3</sup><br>10 MAP | 3 m <sup>3</sup><br>(2000-2200 kg)              |
| Chaudière<br>fonc-<br>tionnant<br>2000 h/an |            |        |                    | 2 m <sup>3</sup> /an/<br>kW      | 0.6 m <sup>3</sup> /an/kW<br>= 400 kg/an/<br>kW |

la moins à la plus automatisée. Pour trouver le juste compromis entre coûts et confort d'usage, qui correspondra à vos besoins, deux questions majeures se posent d'emblée :

- **La faisabilité** : volume disponible, accès camion, engin de levage sur place, etc. Par exemple, la plaquette prend 4 fois plus de place que les pellets et demande souvent d'avoir une zone supplémentaire pour stocker ou laisser sécher.

- **Le type de combustible** : est-ce que je dispose de mon propre combustible ? Si non, lequel vais-je choisir ?

Élément central d'un projet de chaudière biomasse, ce choix conditionne non seulement le choix de la chaudière, mais aussi le coût d'utilisation de l'installation, les équipements nécessaires, la taille de la zone de stockage, les possibilités techniques d'approvisionnement, etc. Il est donc **essentiel d'être très clair sur ce point**.

Rappelons que la **qualité du combustible** et sa parfaite adaptation à la chaudière choisie déter-

mineront le rendement optimal de l'installation et éviteront une usure prématurée de certaines pièces, tout en limitant l'émission de polluants due à une mauvaise combustion. Cette qualité du combustible s'exprime en une **granulométrie et une humidité déterminées**, pour tous les éléments de installation (foyer de chaudière, équipements de transfert du combustible et silo ou zone de stockage). Plus les caractéristiques du combustible s'éloignent des spécifications de la chaudière, plus les risques de panne seront élevés et les performances de l'installation réduites. Un usage inadéquat (autre combustible ou de mauvaise qualité) pourrait de surcroît entraîner la perte des garanties octroyées par le constructeur.

Si vous disposez d'une source de biomasse ligneuse (haies, culture de miscanthus, chutes de bois, ...) en quantité, vous pourrez valoriser cette ressource en combustible, en veillant à la conditionner correctement (broyage). Une évaluation de votre gisement permettra de déterminer votre capacité d'auto-approvisionnement et de quantifier le coût de votre combustible.

## 4. Les éléments d'une installation de chauffage biomasse

Toutes les chaudières biomasse brûlent du bois (ou des matières ligno-cellulosiques) pour fabriquer de l'énergie, mais selon la marque, le modèle, la conception, le combustible, la puissance souhaitée et le prix, des différences significatives existent : les composants de l'installation, qui varient en taille, coûts et espace occupé, seront choisis selon chaque situation particulière, notamment :

- le silo de stockage sera dimensionné en fonction de l'autonomie souhaitée, mais l'espace nécessaire sera important vu la moindre densité énergétique du bois par rapport aux énergies fossiles.

- le ballon tampon constitue un complément pertinent du système car il permet d'absorber l'énergie pour la restituer selon les besoins

- une sonde lambda qui mesure l'oxygène dans le gaz d'échappement, permet de définir une arrivée optimale en oxygène, garante d'un rendement élevé et de faibles émissions.

Une question à se poser dès le départ concerne la **fréquence d'intervention** : suis-je prêt à intervenir dans le fonctionnement de ma

chaudière, un peu, beaucoup, pas du tout ? L'automatisation plus ou moins grande portera e.a. sur l'alimentation en combustible, le ramonage mécanique ou pneumatique de la chaudière, l'évacuation des cendres, ...

Le choix du type de chaudière dépendra en outre du **type de combustible** choisi et de la **puissance désirée**. Ce sont donc ces éléments qu'il vous faut étudier et définir au départ pour orienter votre recherche de la chaudière qui conviendra le mieux à vos besoins et habitudes. Il est important de bien dimensionner sa chaudière.

La plupart des constructeurs de chaudières offre une gamme variée d'équipements : chaudières à pellets, à plaquettes, à agro-combustibles selon différentes gammes de puissances, mais aussi des chaudières à condensation, basse température ou micro-cogénération, avec contrôle à distance, ...

Si vous comptez utiliser différents types de combustibles biomasse (ex : miscanthus et plaquettes), une chaudière poly-combustibles pourra répondre à cette exigence.

Les chaudières actuelles sont extrêmement performantes en termes de confort d'utilisation et de qualité de combustion (rendements élevés et faibles émissions).



*Un Système de chauffage automatique.  
Rentable et polyvalent pour les besoins importants en puissance.  
Une gamme complète de chaudières à plaquettes de 35 à 400 KW*

**Points forts de cette chaudière :**

Concept de stockage



Système d'extraction



Technique de régulation



Télémaintenance HDG

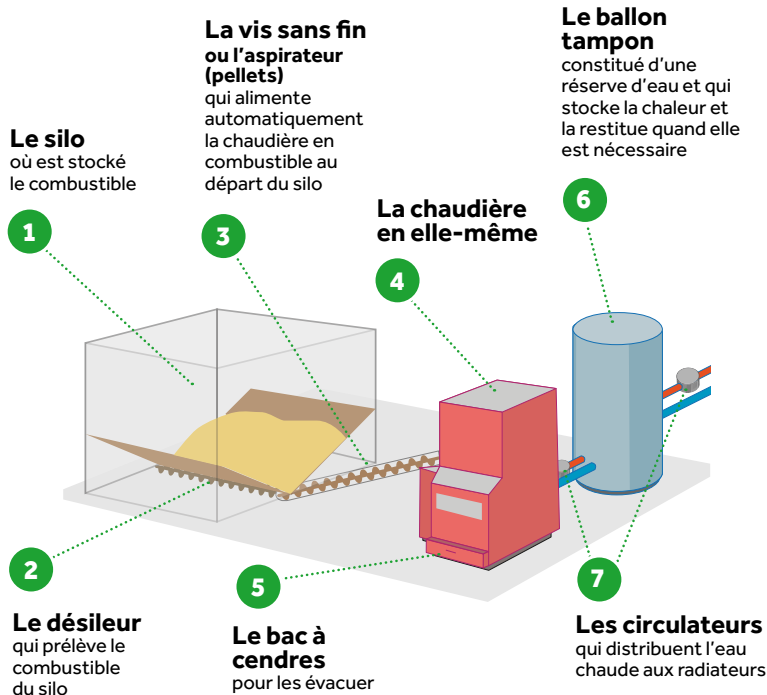




**MATAGNE-HODY** Fournisseur de Chaleur [www.matagne-hody.com](http://www.matagne-hody.com)

Tél: +32 (0)61 51 18 77 • Email: [vc@matagne-hody.com](mailto:vc@matagne-hody.com) • 55, rue du Bouillon - B-5555 BIÈVRE

Une chaufferie biomasse est constituée des éléments suivants.



© ValBiom, 2018, Carnet « Installer une chaudière biomasse pour me chauffer, j'y pense! »

## 5. Gestion des cendres

Les matières minérales contenues dans le combustible se transforment en cendres après combustion. On en distingue deux types :

- les **cendres endogènes** qui proviennent des matières minérales issues de la biomasse même. On parle de **taux de cendres**, qui dépend en grande partie de la teneur moyenne en écorces ;
- les **cendres exogènes** issues des impuretés (terre, sable) mélangées au combustible lors de son élaboration. On parle de **taux d'impuretés**.

Les plaquettes forestières qui contiennent de l'écorce, présentent un taux de cendres moyen de 1 à 2% tandis que les pellets certifiées (Norme EN 14961-2) ne dépassent pas les 0.7%.

Ces cendres endogènes sont composées majoritairement de Ca, Mg et K, et dans une moindre

mesure de Na, Fe et Si. Elles constituent donc potentiellement un amendement des sols intéressant, mais ceci nécessite l'autorisation préalable du Département de la Protection des Sols, car la réglementation wallonne actuelle les considère comme des déchets.

## 6. Permis et autorisations

### Permis d'environnement

En fonction de la puissance maximale (puissance calorifique nominale) de votre chaudière, vous devrez, ou non, obtenir un permis d'environnement pour votre projet. Si l'installation de chauffage de votre bâtiment présente une Puissance max. :

- < 100kW : pas de permis requis
- de 100 kW à 2 MW : installation de classe 3 qui requiert la déclaration de votre installation. Votre commune pourra normalement vous aider pour cette démarche administrative.

- > 2 MW : installation de classe 2, reprise en rubrique 40.30.04.02. Nécessite l'obtention d'un permis d'environnement.

### Permis d'urbanisme

Il sera exigé dans certains cas si votre installation de chauffage nécessite la construction de nouveaux bâtiments ou la modification de bâtiments existant. Le porteur de projet devra vérifier ce point avant de débuter de quelques travaux.

## 7. Aides et primes de la Région wallonne

### Pour les entreprises du secteur privé

- Le Service public de Wallonie accorde une subvention aux entreprises pour la réalisation :
- d'un audit énergétique
  - d'une étude de pré-faisabilité,
  - d'une étude de faisabilité,

- d'un audit de suivi annuel.

Ces deux derniers points sont réservés exclusivement aux entreprises qui font partie d'un accord de branche. Le montant de la subvention s'élève à 50 à 70% du total des coûts éligibles HTVA.

## Aides pour l'Utilisation Durable de l'Energie (UDE) de la DGO3 :

Ce soutien à l'investissement dans une chaudière biomasse est accessible aux sociétés et indépendants ayant qualité de commerçant et indépendant pour autant qu'elle ne soit pas reprise dans la liste des secteurs exclus. Le montant de l'aide varie de 6 à 40% de l'investissement, selon la taille de l'entreprise (GE ou PME), la puissance installée et le combustible fossile (gaz ou mazout) qui est remplacé par la biomasse. Les investissements éligibles sont détaillés dans la brochure du SPW : leur seuil minimum est fixé à 25.000€ HTVA et ils doivent être exploités dans l'entreprise durant au moins 5 ans à dater de l'octroi de la prime.

Préalablement à tout engagement ferme de réalisation des investissements, vous devez avoir introduit un « dossier simplifié préalable à la demande d'intervention ». Ce n'est qu'après avoir reçu l'accusé de réception de l'administration que les travaux peuvent commencer, sans présager de l'octroi – ou non – de l'aide.

## Déduction fiscale pour investissements économiseurs d'énergie

Les bénéficiaires potentiels sont les entreprises, indépendants et professions libérales qui ont réalisé des travaux économiseurs d'énergie, à l'exception des contribuables imposés au forfait.

La déduction s'élève à 13.5% pour les investissements réalisés au cours de la période imposable qui se rattache à l'exercice d'imposition.

## 8. Le coût d'un projet

### Investissement de base

Les coûts d'une installation de chaudière biomasse peuvent varier considérablement en fonction du prix de la chaudière, mais aussi d'autres éléments d'investissement.

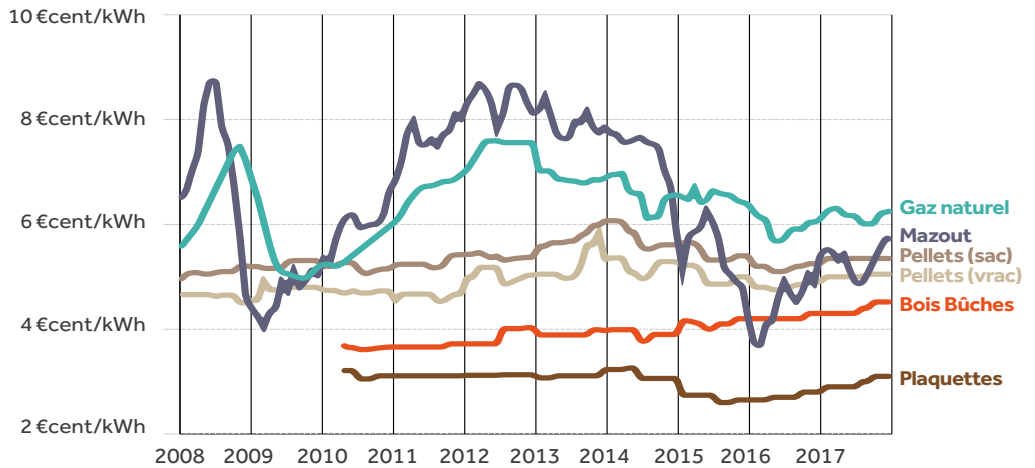
Il faut savoir que l'investissement de départ est sensiblement plus élevé que pour une chaudière à combustion fossile, notamment en raison des coûts relatifs à l'achat de la chaudière, des équipements et systèmes de désilage, aux travaux de construction ou rénovation des bâtiments dédiés, aux travaux de génie civil liés au silo et éventuellement à la chaudière.

Cet investissement plus élevé sera rapidement amorti grâce au prix inférieur des combustibles biomasse par rapport aux combustibles fossiles.

Les plaquettes sont sensiblement moins chères que les pellets, mais une installation à plaquettes est souvent plus coûteuse qu'une à pellets :

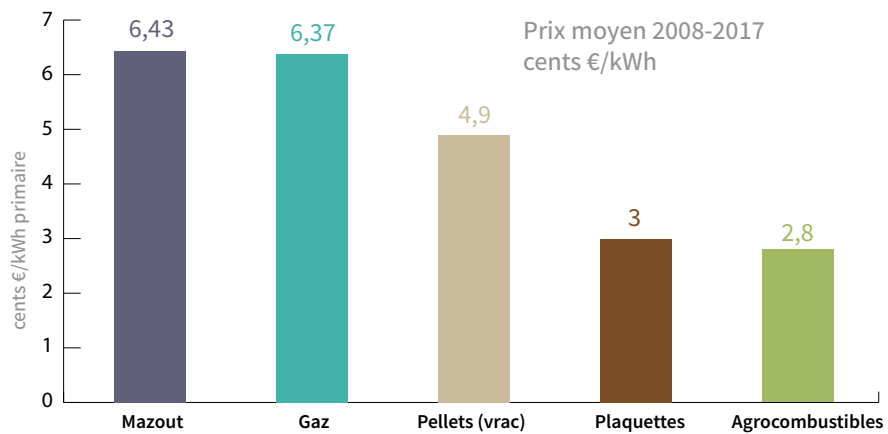
- le dessilleur plaquette et ses gros

Évolution du prix des combustibles bois par rapport au gaz naturel et au mazout de chauffage.



Évolution du prix des combustibles\* 01/2008 – 07/2018

(sources : APERe, ValBiom, OEWB)



# GUNTAMATIC

**CHAUDIÈRES BIOMASSE**  
BÛCHE - PLAQUETTES - PELLETS  
AGRO-COMBUSTIBLE - MISCANTHUS  
GAMME DE 5 À 1000 KW

DISTRIBUTION & SERVICE TECHNIQUE : WALLONIE & LUXEMBOURG

CONTACT : DENIS JEANMOYE 00.352.691.985.095  
denis@meralux.lu www.meralux.lu

Infos  
étude de faisabilité  
visite d'installation & devis : gratuits

PERFORMANCE FIABILITÉ & LONGÉVITÉ DEPUIS 1963

moteurs sont d'un budget supérieur au silo à pellets.

- À cause de l'humidité variable, la plaquette n'a pas un pouvoir calorifique constant. Pour compenser cette perte la chaudière plaquette est souvent choisie avec 15 à 25% de surpuissance alors que la chaudière pellets est calculée à la juste puissance.
- La réalisation du dessileur à plaquettes demande souvent plus de travaux de réalisation que la fabrication d'une réserve de pellets.

Les vraies économies seront réalisées si vous produisez votre propre biomasse : cultures dédiées (miscanthus), haies boisées ou TCR. Le retour sur investissement sera d'autant plus rapide que votre consommation initiale de gaz ou mazout est élevée.

### Coûts d'entretien

Les coûts d'entretien d'une chaudière biomasse sont plus élevés que pour une chaudière au gaz ou mazout. Il est néanmoins possible de réaliser soi-même, moyennant une formation rapide, de multiples tâches d'entretien sans être certifié. Un entretien annuel plus approfondi sera réalisé par votre installateur/fournisseur qui vérifiera aussi les éléments de sécurité de l'installation.

Au final, on peut dire que TOUS les projets de chaufferie biomasse sont rentables dans ces moyennes puissances. Le temps de retour sur investissement diffère selon chaque situation, mais reste globalement toujours intéressant. C'est pour cela qu'il est judicieux de **demandeur une étude de faisabilité accompagnée d'un chiffrage du budget** de l'installation projetée.

## 9. Financer son projet

Si le projet est autofinancé, le porteur de projet est **propriétaire de sa chaudière** et peut bénéficier des aides financières décrites plus haut dans le § *Aides et Primes de la RW*.

Si le porteur de projet ne peut/veut pas supporter les coûts d'investissement, il peut faire appel à une entreprise ou coopérative qui propose des **contrats de consommation d'énergie biomasse**.

### ValBiom asbl.

Chaussée de Namur, 146  
à 5030 Gembloux.  
T : 081 62 71 84,  
info@valbiom.be  
www.valbiom.be

### Pour toute question

#### Entreprises

facilitateur Bois-énergie  
Secteur privé, ValBiom.

#### Particuliers

Guichets Énergie Wallonie

### Actualité sur la valorisation de la biomasse

www.valbiomag.labiomasseenwallonie.be

### Réalisations

https://monprojet.labiomasseenwallonie.be/  
thematiques/bois-energie/  
temoignages

11. ValBiom suit les prix des combustibles bois, comparés au mazout et gaz naturel. Plus d'infos sur: <http://www.monprojet.labiomasseenwallonie.be/thematiques/bois-energie>.





*High Performance Energy Solutions...*

- Chaudières à bois déchiqueté
- Chaudières à bûches
- Chaudières à granulés de bois
- Poêles à bois/granulés
- Générateurs d'air chaud (granulés, copeaux, bois)
- Systèmes de chauffage biomasse pour privés et professionnels






**Ökotech BeLux**  
Halenfeld, zum Hütel 19  
B - 4770 Amel

T: +32 / (0)80 / 571 987  
@: info@oekotech.be  
www.oekotech.be



**CHAUDIÈRES BIOMASSE**  
(PLAQUETTES, MISCANTHUS, COLZA...)  
**ET DÉCHIQUETEUSES À PLAQUETTES**











**HEIZOMAT BELGIUM**

Tél +32 (0) 82 22 49 75 GSM +32 (0)477 81 09 35  
info@heizomat.be Fax +32 (0) 83 68 71 52



# LA WALLONIE ENVAHIE PAR LES ÉOLIENNES ?



La Région wallonne s'est dotée en 2002 d'un « cadre éolien » (non opposable juridiquement). Conjointement, un mécanisme de Certificats Verts (CV) a été mis en place pour subventionner les énergies renouvelables (ENR). Le cours plancher du CV éolien a été fixé à 65€ par MWh net produit. Ce cours est « garanti » par l'obligation de rachat d'Elia, opérateur du réseau national haute tension.

L'installation d'un parc éolien suppose l'obtention d'un permis unique octroyé par le SPW après étude d'impact sur l'environnement (EIE). Si le SPW refuse le permis, le promoteur peut faire appel auprès du Ministre de l'environnement qui accorde/refuse ledit

permis par arrêté ministériel.

Depuis, ce système a donné lieu, à ce jour, à plus de 70 recours au Conseil d'Etat par des riverains et/ou des communes concernées en vue d'obtenir l'annulation d'un permis accordé, dans la majorité des cas, par arrêt ministériel. Ce chiffre énorme montre l'inadéquation du système supposé permettre le déploiement de l'éolien industriel en Wallonie. **Cette inadéquation porte sur de nombreux éléments. Nous en retiendrons trois. Cet article formule de manière plus détaillée chacun de ces éléments.**

## 1.

La politique éolienne de la Région wallonne est fondée sur un présupposé dont la validité n'est pas démontrée, à savoir que l'éolien, en territoire wallon, est la source ENR privilégiée pour rencontrer les objectifs de l'Union Européenne (UE) en la matière.

## 2.

Le système des CV accordés aux promoteurs éoliens a créé un dispositif économique ruineux pour les citoyens/consommateurs.

## 3.

Les parcs éoliens dérogent massivement aux normes de protection de l'environnement et particulièrement à celles concernant le bruit sans qu'il ait été, jusqu'à ce jour, porté remède à cette situation délictueuse dans le chef de la Région.

## A. Politique éolienne de la Région Wallonne. Quels fondements? Quels contrôles?

La politique de l'UE en matière ENR vise deux objectifs :

- Réduction des émissions de CO2 par unité d'énergie consommée.
- Réduction de la dépendance énergétique extérieure à l'UE.

Aucun de ces deux objectifs n'apparaît dans les motivations de la politique éolienne wallonne. En conséquence, aucun dispositif de mesure de ces deux objectifs n'existe et n'est même mentionné dans les divers textes approuvés par le GW depuis 2002. Celui-ci se contente d'invoquer les « obligations » émanant de la directive 2009/28/CE,

lesquelles imposeraient à la Belgique une **production** de 13% de son énergie via les ENR en 2020.

Or la directive 2009/28/CE n'assigne pas des objectifs de production, mais bien de **consommation**. On voit là le biais par lequel une industrie éolienne s'est implantée en Belgique (Wallonie) hors de tout contrôle public et en écartant systématiquement le Conseil d'Etat avec l'accord tacite de la quasi-totalité des acteurs politiques. Aucun débat parlementaire approfondi n'a jamais été organisé au Parlement wallon sur cette question vitale pour la ruralité wallonne. Jamais la possibilité d'associer la Belgique (Wallonie), via le mécanisme des Garanties d'Origine pourtant prévu par la directive 2009/28, aux efforts d'autres pays excédentaires en ENR n'a été envisagée et encore moins débattue.

Par ailleurs, ni la CWaPE ni le SPW ne sont chargés de mesurer/contrôler la réduction de l'intensité CO<sub>2</sub> (g CO<sub>2</sub>/MWh consommé) résultant du déploiement de parcs éoliens en Wallonie. Les chiffres avancés par les producteurs éoliens sont totalement fantaisistes puisque basés sur un « évitement » théorique de 435 kg CO<sub>2</sub> par MWh éolien produit. Ces chiffres qui n'ont jamais été vérifiés par le GW et servent pourtant de « justification » à la valeur du CV éolien (65€/MWh éolien produit).

Enfin, les chiffres annuels de la FEBEG montrent clairement la dépendance énergétique accrue de la Belgique (Wallonie) depuis environ 5 années (correction faite pour les arrêts de centrales nucléaires).

## B. Les Certificats verts éoliens : une machine à endetter les consommateurs ?

Le mécanisme actuel des CV wallons est entaché de trois défauts majeurs :

### 1. La somme de 65€ par MWh éolien net produit accordée pendant 15 ans ou plus est excessive. Et ce pour deux raisons :

- Il n'existe aucun parc éolien « standard » qui ne soit amorti en un maximum de 7 ans. Au-delà de 7 ans, le risque financier est nul.
- La rentabilité exceptionnelle des parcs

éoliens est bien sûr à l'origine d'une concurrence acharnée entre promoteurs pour s'approprier les sites les plus favorables. **Les seules règles dans cette jungle sont le bon vouloir des propriétaires terriens et le niveau des compensations financières que leur offrent les promoteurs (entre 10 000€ et 15 000€ par an et par éolienne).**

### 2. Le Gouvernement wallon, en accordant des permis à très longue durée avec des taux de CV de 65€/MWh, garantit que le prix du MWh éolien consommé en Wallonie sera de l'ordre de 100€ (hors coûts de distribution) pour deux ou trois décennies. Ce système revient à créer sur la tête des citoyens consommateurs une dette à long terme dont la charge annuelle devrait rapidement dépasser 300 M€ si les plans actuels sont mis en œuvre (soit une somme de 300€/an par ménage).

### 3. Le niveau CV éolien actuel (65€/MWh) bloque toute possibilité d'innover dans la transition énergétique. On notera en particulier que, hors Belgique et sur le marché européen, le MWh éolien est déjà disponible à moins de 50€ (hors coûts de distribution). Verrouiller le prix de l'électricité ENR à plus de 100€/MWh consommé sous prétexte qu'elle est produite en Wallonie défie le sens commun.

## C. L'éolien : une industrie affranchie des normes d'environnement ?

Les objectifs « ambitieux » du GW pour le déploiement éolien ont des conséquences lourdes pour l'environnement. Voici trois axes suivant lesquels l'éolien évolue en Wallonie hors des règles générales de protection de l'environnement :

### 1. La ruralité.

Par définition, l'industrie éolienne construit ses installations en zone rurale suivant la pratique « sauvage » du premier arrivé, premier servi. Cette pratique est appuyée

par le GW qui ignore plus de 60 arrêts de Conseil d'Etat dont la grande majorité fait référence à l'article 127 du CWaTUPE, à la convention de Florence, au respect des zones Natura 2000, à la proximité de zones d'intérêt architectural, historique, zoologique ou autre. Tout récemment, le CoDT autorise l'installation de parcs éoliens en forêt. La destruction systématique du caractère rural de la Wallonie est un geste politique extrêmement grave. Notons que, en Wallonie, les électeurs ruraux sont maintenant moins de 30% face aux électeurs urbains (70%). Les propriétaires terriens qui acceptent des éoliennes chez eux portent une sérieuse responsabilité dans ce domaine.



© VentdeRaison

### 2. Le bruit

Un parc éolien est une installation industrielle de puissance. Elle génère des ondes de pression dans le spectre audible et infra audible. Pour le spectre audible, il existe des normes précises (par exemple, le bruit à l'immission doit être inférieur à 40 dBA de 22h à 06h). Or aucun parc éolien n'est en mesure de respecter cette norme si l'habitat riverain est distant de moins de 800 m des machines. Devant cette impossibilité, le GW n'a trouvé d'autre solution que de relever la norme de 40 dBA à 43 dBA, soit une augmentation de 60% de la pression sonore chez les riverains !

### 3. L'emprise au sol et les fondations

Pour ériger une éolienne de 150-180 m de haut ou plus, il faut des fondations énormes. Ces constructions sont, pour toujours, inamovibles et resteront toujours à charge des propriétaires du sol, même si les promoteurs doivent, en principe, araser

les deux premiers mètres supérieurs en fin de contrat. En forêt, on voit bien que la surface devenue inexploitable est considérable. Extraire la fondation d'un seul pied d'éolienne coûte aujourd'hui plus de 400 000 €. La garantie de démantèlement des promoteurs n'excède pas 100 000 €,

garantie qui ne sera mobilisable que si les promoteurs originaux sont toujours présents et solvables, une hypothèse hautement irréaliste pour la plupart.

### Conclusion

L'avenir de la Wallonie exige :


- Une politique de transition énergétique sérieusement fondée et approuvée par le parlement dans ces objectifs, ses règles, ses contrôles.
- Que le coût des ENR reste à tout moment raisonnable et justifié.
- Que le déploiement des industries ENR se fasse dans le respect de la ruralité wallonne et du bien être de ses habitants.

**Patrice d'Oultremont**

Vent-de-raison – Wind-met-redelijkheid, asbl





© VentdeRaison



# CHASSIS HANIN

*L'orfèvre du châssis depuis 1905*

■ ■ ■ PVC | ALU | ACIER ■ ■ ■

## UNE ISOLATION RESPECTUEUSE DE VOTRE DEMEURE

[www.hanin.be](http://www.hanin.be)

Rue Borchamps 2A | B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE  
Tél.: +32 (0)84 32 11 11 | E-mail : info@hanin.be

HONORAIRES ADAPTÉS ET TRANSPARENTS

# BBR

## AVOCATS

Vous êtes



Propriétaire



Forestier



Agriculteur



Chasseur

Profitez de notre expertise depuis 1949.

CABINET D'AVOCATS

BAUDINET – BOTTIN – RIGO

Liège Airport Business Center  
Bât. 58 - 4460 Bierset

T. 04 222 00 07  
F. 04 223 64 06  
info@bbravocats.be





FACE À UN LITIGE ?

Simple et rapide via  
notre appli gratuite

Plus d'infos sur

www.bbravocats.be

# COUNTRY ESTATES



Lionel le Hardy de Beaulieu  
I.P.I 102 811



François Amory  
I.P.I 506 396

Terres, forêts, propriétés rurales?  
Nous pouvons vous aider.

[www.country-estates.be](http://www.country-estates.be)



**02 640 00 61**

**info@country-estates.be**  
40 Boulevard du Régent - 1000 Bruxelles